

R - 243

BIBLIOTHÈQUE DE
✓ 29 DEC 1966
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES

Table des marchés



L'ancêtre européen d'Alphonse Desjardins

ANTOINE ROY DIT DESJARDINS ¹

Antoine Roy (dit Desjardins) ² est bien né à Joigny ³ voici la copie de son acte de baptême, paroisse Saint-Jean :

« Le 23^e dudit mois (Mars) et an (1635) a esté baptisé Anthoine, fils de Ollivier Roy et Catherine Bauldard sa femme, le parain qui a imposé le nom est Anthoine Bauldard et la maraine Marie Collar. (Signé) Paul Léry curé. »

Pour être certain qu'il ne s'agissait pas d'un autre Antoine, j'ai recherché les autres enfants d'Olivier Roy et de Catherine Bauldard: le premier semble être né en 1627, et ils se sont vraisemblablement mariés vers 1625-1626 (il n'y a plus les actes de mariage de cette époque). Tous ces enfants sont nés paroisse Saint-Jean, à Joigny :

1627 Catherine	} jusqu'en 1631 les actes sont très mal écrits et rédigés en latin, nous n'avons pas pu déchiffrer la date précise des deux premiers enfants.
Fév. 1629 Marie	
19 Août 1630 Charlotte	
18 Mar. 1632 Edmée	
8 Juill. 1633 (prénom illisible, peut-être Bénédicte, c'est une 5 ^e fille)	
23 Mar. 1635 Anthoine (semble être le premier garçon)	
13 Juill. 1636 Elie (a pour parrain honorable homme Elye Roy, marchand à Joigny).	

Il y a peut-être eu d'autres enfants, mais nous n'avons pas eu le temps de chercher davantage.

Catherine Bauldard, femme d'Olivier Roy, est décédée à Saint-Jean de Joigny le 20 décembre 1659 (âge non indiqué). Olivier Roy est décédé, toujours dans la même paroisse, le 6 décembre 1661 (son âge non plus n'est pas indiqué). ◀

1. Extrait d'une lettre adressée à M. Roland-J. Auger, le secrétaire de rédaction des *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, par le docteur J.-N. Biraben, de l'Institut national d'Études démographiques de France, et publiée dans la livraison de juillet-août-septembre 1966 des *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*. Le docteur Biraben est venu tout récemment au Canada donner des séries de cours en démographie à l'université de Montréal, et au Département de démographie, dirigé par le docteur Parrot, au ministère de la Santé, à Québec.

2. Sur cette famille canadienne, voir dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française* les articles du R. P. Georges Desjardins, s.j., « Antoine Roy dit Desjardins (1636-1684). Sa lamentable histoire. Son fils unique Pierre », dans vol. VI, 53-92 ; « Notes supplémentaires », dans vol. VII, 21-30 ; « La descendance d'Antoine Roy-Desjardins », dans vol. VII, 31-54 et 143-170 ; « Corrections et Additions », vol. VIII, 179.

3. Joigny a toujours été en Champagne mais ses habitants ont toujours regretté de n'être pas en Bourgogne... et se disent volontiers bourguignons !

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, corporation régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit, publiée sous la direction de Jean-Jacques Le François, et tirée ce mois-ci à 17,300 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec. ● Le prix de l'abonnement, pour un an, est \$2.00. ● Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



SOMMAIRE Vol. 32 - N° 12 Lévis, décembre 1966

Monsieur l'abbé Émile Turmel n'est plus CYRILLE VAILLANCOURT	199	La Société d'assurance des Caisses populaires inaugure son nouvel immeuble FRANÇOIS ADAM	206	Retour aux sources ALPHONSE DESJARDINS	213
Audience papale	203	Que penser de la réduction ou de l'abolition du droit d'entrée? ROSARIO TREMBLAY	210	Le clergé dans l'administration des premières Caisses populaires YVES ROBY	217
Allocution de monsieur Émile Girardin à l'occasion de l'inauguration et de la bénédiction de l'édifice de La Société d'assurance des Caisses populaires	204	La politique monétaire LOUIS RAMINSKY	211	Prenez le temps de lire JACQUES GOUIN	218
		Faillite d'un emprunteur sur hypothèque LE CONSEILLER JURIDIQUE	212	Table des articles des volumes XXX, XXXI et XXXII	219

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS ÉDIFICE DESJARDINS : 59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS (QUÉBEC)



Monsieur l'abbé Emile Turmel n'est plus

*L'homme de bien, c'est là sa récompense,
Après sa mort possède le pouvoir
D'étendre au loin sa féconde influence,
Par des moyens qu'il fut seul à prévoir.
À nos regards, tel un ressuscité,
Il semble vivre encore sur la terre,
Y prolongeant son œuvre salutaire
D'inépuisable et douce charité.*

(Anonyme)



Le 14 novembre 1966, à l'âge de 73 ans et 4 mois, décédait à l'Hôpital Saint-Augustin, de Courville, le major-abbé Émile Turmel, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette, de 1944 à 1961, secrétaire de L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec, du 10 décembre 1925 au 22 août 1964, et secrétaire de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins dès sa fondation, le 24 février 1932, au 22 août 1964.

Avec la disparition du major-abbé Émile Turmel, c'est un autre chaînon de rompu entre le passé et le présent dans notre mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Nommé vicaire à Sainte-Justine, comté de Dorchester, en juillet 1919, où une Caisse populaire avait été fondée en 1912, il entendait beaucoup parler de Caisse populaire, car le curé de la paroisse, monsieur l'abbé J.-A. Kirouac, était président de cette Caisse populaire. Monsieur l'abbé Turmel désirait connaître monsieur Desjardins et demanda au chanoine Philibert Grondin, à ce moment-là propagandiste dans la presse des

idées de monsieur Desjardins, de lui être présenté.

Vicaire à Lévis, de juin 1920 au 10 août 1926, monsieur l'abbé Turmel eut quelquefois l'occasion de voir monsieur Desjardins. Dans l'exercice de son ministère, il s'occupait beaucoup des jeunes; ardent et dévoué, il faisait confiance à la jeunesse. Une Caisse dotation ayant été fondée à Lévis par monsieur Desjardins, le 28 décembre 1913, monsieur l'abbé Turmel voulait aussi faire quelque chose d'éducatif pour les garçons, car, disait-il, ce sont les pères de demain qui devront prévoir pour l'avenir et voir à bien préparer leur futur foyer. Il donnait le fameux exemple du couple d'hirondelles qui fait son nid, et il disait aux jeunes: « Vous voulez fonder demain un foyer heureux; bâtissez votre nid confortablement, tout comme le couple d'hirondelles construit le sien, et si vous aimez vraiment votre future épouse, vous allez mettre des épargnes de côté pour faire de votre foyer de demain un nid où il fera bon vivre. » Le 7 avril 1921, il fondait la Caisse de prévoyance de Lévis.

Le 26 juillet 1926, il était nommé propagandiste et inspecteur des Caisses populaires de L'Union régionale de Québec. Monsieur le chanoine Victor Rochette qui, jusque-là, avait assumé cette charge ne pouvait plus seul suffire à la besogne ; il avait besoin d'aide. Voilà pourquoi monsieur l'abbé Turmel, qui était un conférencier dynamique, convaincant et très humain, fut nommé missionnaire diocésain et plus spécialement propagandiste des Caisses populaires de L'Union régionale de Québec.

En 1928, il était nommé à *L'Action catholique*. Il restait tout de même bien près des Caisses populaires, et il se permettait de les visiter de temps à autre. L'expérience acquise dans les Caisses populaires l'aida à assainir les finances de *L'Action catholique*. Au bout de quelques mois, il revint aux Caisses populaires pour s'y consacrer entièrement jusqu'en 1940, alors qu'il fut désigné comme aumônier du régiment de la Chaudière. Une fois établi dans ses nouvelles fonctions d'aumônier militaire, il réalisa la nécessité de faire quelque chose d'éducatif pour les soldats afin de les habituer à économiser quelque peu, car souvent les militaires dépensaient toute leur solde. Le 1^{er} mars 1940, il fonda une Caisse populaire au régiment de la Chaudière. À la fin de cette même année, il nous écrivait : « La vie des Caisses populaires du Québec m'intéresse toujours. Si *La Revue Desjardins* m'arrive avec des lettres personnelles, je m'accuse d'ouvrir et de parcourir la revue avant mes lettres. Je revois alors de loin le bureau de La Fédération et ses collaborateurs au travail. Chaque Caisse mentionnée dans la revue me remet à l'esprit une foule de souvenirs qui me sont chers . . . » Dans une autre lettre, il nous disait qu'en lisant le mémoire de monsieur Desjardins sur la coopération présenté devant le comité de la Chambre des Communes, en 1907, il voyait que « monsieur Desjardins cite des exemples de coopération à la caserne de France.

L'exemple qu'il donne vient de loin ; il est très ancien aujourd'hui puisqu'il date de 1904. Je me permets de citer un exemple plus récent . . . C'est ma dernière fondation . . . Il s'agit de La Caisse populaire du régiment de la Chaudière. C'est une caisse d'épargne du soldat dans un régiment en service actif. Un enchaînement de circonstances en ont facilité la fondation et les débuts. » Le soir même de la fondation de La Caisse populaire du régiment de la Chaudière, la perception s'éleva à \$1,268. Le gérant de cette Caisse n'était nul autre que le *padre* du régiment, le major-abbé Émile Turmel. Et il ajoutait dans sa lettre : « La tenue de la comptabilité de la Caisse par l'aumônier lui-même a un autre avantage : elle met l'aumônier plus en contact avec le soldat. Quand le soldat dépose, l'occasion est excellente pour un bon mot, un bon conseil qui le reconforte. » Cette fondation de La Caisse populaire du régiment de la Chaudière est unique dans l'histoire des armées canadiennes.

Le major-abbé Turmel traversa en Angleterre avec son régiment en 1941. Il en revint le 30 mars 1943.

Le 6 juin 1944, il était nommé curé de Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette, une très belle paroisse dont les finances, cependant, étaient un peu mal en point. Il entreprit aussitôt de tout restaurer : relever les finances, restaurer l'église afin de l'embellir et de la rendre digne de Dieu et de l'Eucharistie qu'elle abritait. Lorsqu'il quitta cette cure, en 1961, il avait payé toutes les dettes, restauré l'église ; tout était en ordre, et il laissait les finances de la fabrique dans un état plus que prospère. Comme nous le disions au début de ces notes, monsieur l'abbé Turmel s'intéressait beaucoup à la jeunesse, et pendant ses 17 ans comme pasteur de la paroisse de Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette, il multiplia les organismes de nature à aider les jeunes, garçons et filles, et pour n'en nommer qu'un, des caisses scolaires



30 mars 1943. Retour d'outre-mer. Rangée avant : M^{lle} Bernadette Langlois, Madame Gabriel Taschereau, M^{lle} Laura Jacques, Madame Herménégilde Turmel, Major-Abbé Émile Turmel, M^{lle} Rita Langlois, M^{lle} Émilienne Jacques, Madame Irénée Jacques ; rangée arrière : M. Jean Chouinard, M. Clément Pelletier, M^{lle} Alice Felteau, M. Jean-Paul Parent, M^{lle} Jacqueline Blouin, M^{lle} Isabelle Powers, M^{lle} Charlotte Fournier, M^{lle} Marguerite Powers, M^{lle} Marguerite Vaillancourt, M. Irénée Jacques ; enfants : Albert, Pierre, Claude, Thérèse, Jean et Céline Turmel.

avec timbres scolaires. Nous ne saurions trop insister sur le dynamisme déployé par monsieur l'abbé Turmel, son grand dévouement et son zèle apostolique. Pendant tout ce temps, il continua cependant à agir comme secrétaire de La Fédération des Caisses populaires Desjardins et de L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec, jusqu'en 1964, alors que sentant ses forces décliner il nous fit tenir sa démission.

Alors qu'il était curé de Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette, il aida à l'organisation

de l'Hôpital Saint-Augustin, qui était situé à ce moment-là dans les limites de la paroisse Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette, mais qui, aujourd'hui, fait partie de la paroisse de Courville. Il y dépensa non seulement son énergie mais aussi beaucoup de son avoir personnel, ce qui amena, en 1961, sa nomination comme aumônier de cet hôpital, charge qu'il remplit jusqu'en 1964. Il est décédé dans cet Hôpital Saint-Augustin qu'il avait contribué à bâtir et à développer.

Nous ne restons que deux qui avons travaillé avec monsieur Desjardins : monsieur

le chanoine Victor Rochette et nous-même, et bientôt le glas viendra sonner notre départ pour aller rejoindre dans l'Au-delà tous les vaillants apôtres du mouvement des Caisses populaires qui sont disparus.

Monsieur l'abbé Émile Turmel est né le 15 juillet 1893. Il fut ordonné prêtre le 25 mai 1919. À la fin de mai 1959, ses paroissiens de Notre-Dame de l'Ancienne-Lorette lui firent une belle fête pour souligner ses 40 ans de prêtrise et le 15^e anniversaire de son arrivée comme pasteur de cette paroisse. Lors de ces fêtes, monsieur l'abbé Turmel disait à ses ouailles : « L'Ancienne-Lorette, ma première et ma dernière cure, je n'aurai donc pas à partager mon cœur. »

Monsieur l'abbé Turmel fut un propagandiste idéal des Caisses populaires. Survenait-il quelque difficulté dans une Caisse ? Il était l'homme tout désigné pour régler le problème. C'est toujours avec enthousiasme et ardeur qu'il acceptait les tâches qu'on lui confiait, les accomplissant avec doigté et compétence. Il fut beaucoup plus qu'un

LES CONGRÈS RÉGIONAUX

Selon un vœu émis par les délégués au dernier congrès provincial de nos Caisses populaires, la plupart des Unions régionales ont tenu cette année un congrès régional, y faisant généralement coïncider leur assemblée annuelle. Ces expériences ont été intéressantes et se révéleront fructueuses, dénotent un acheminement vers des formules nouvelles qui favorisent la participation réelle des délégués aux décisions, à l'élaboration des politiques. La plupart de ces congrès ont eu lieu tout récemment. Nous entreprendrons, dans l'édition de janvier qui vient de *La Revue Desjardins*, et nous poursuivrons dans les suivantes, de parler des congrès régionaux. — J.-J. L.

propagandiste des Caisses populaires, il fut un vrai prêtre selon le cœur de Dieu. Son zèle et son dévouement pour la conquête des âmes étaient inlassables. Comme il le disait lui-même, en travaillant pour les Caisses populaires il travaillait en même temps à amener les âmes à Dieu, sachant que pour pratiquer la vertu il faut une honnête aisance, et il cherchait à procurer à chacun cette aisance désirée. Le salut des âmes, ce fut la raison ultime qui anima tous ses actes, et c'est là une des raisons pourquoi, à la demande de son évêque, il accepta la charge d'aumônier du régiment de la Chaudière. Le bien qu'il y a fait, Dieu seul le sait, mais nous avons entendu plus d'un soldat du régiment nous dire leur profond attachement à leur *padre*. Si monsieur l'abbé Turmel fut un prêtre selon le cœur de Dieu, il fut aussi un prêtre digne et gai. Un saint triste est un triste saint, a dit quelqu'un. Jamais on a vu monsieur l'abbé Turmel se décourager et encore moins chercher à décourager les autres. Un pauvre humain avait-il le malheur de commettre quelque bêtise ? Le prêtre, l'aumônier militaire ne le précipitait pas au fond des enfers ; il cherchait à le sauver, il courait vers lui pour essayer de ramener dans le droit chemin la brebis égarée, et quand il avait réussi, c'est par l'amour qu'il attachait cet homme à Dieu, car, disait-il, la charité et l'amour sont beaucoup plus forts que la peur.

À monsieur l'abbé Émile Turmel, un ami depuis quarante ans, à cet homme d'élite et apôtre dévoué, je rends un sincère et vibrant hommage. Que Dieu ait pitié de son âme et lui accorde la récompense éternelle promise au bon et fidèle serviteur. Nous tous ensemble, prions le major-abbé Émile Turmel de bien vouloir, du haut du Ciel, nous continuer sa protection.

L. Vaillancourt

Audience papale

Le 5 octobre, des dirigeants et employés de Caisses populaires, faisant partie du 4^e voyage en Europe organisé par La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, étaient de passage à Rome. Grâce à l'entremise du Collège pontifical canadien, les membres du groupe obtinrent des places de choix pour l'audience papale, à la basilique Saint-Pierre.

Pendant son allocution, Sa Sainteté signala la présence des représentants des Caisses populaires Desjardins du Québec. Il les salua et leur dit sa reconnaissance pour le travail que les Caisses accomplissent au sein de la population et ajouta qu'il était heureux d'accorder une bénédiction particulière à tous les membres des Caisses populaires.

Deux du groupe furent présentés au Saint-Père.

Sur la photo, mademoiselle Jeannette Doré, gérante depuis 25 ans de La Caisse populaire de Pont-Rouge, monsieur Georges Saint-Pierre, gérant depuis 27 ans de La Caisse populaire de Saint-Raymond (Montréal), et Sa Sainteté le pape Paul VI.

Au cours de l'entretien privé, il leur répéta qu'il connaissait bien l'œuvre des Caisses populaires par le bien qu'elles rendaient à leurs membres. Ainsi, elles aident l'Église, ajouta-t-il, en conclusion.

Tous conserveront de cette audience un souvenir impérissable. ◀



Allocution de monsieur Émile Girardin

À L'OCCASION DE L'INAUGURATION ET DE LA BÉNÉDICTION DE L'ÉDIFICE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES, À LÉVIS, LE 22 OCTOBRE 1966.

N. D. L. R. — *Monsieur Émile Girardin, le président de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, s'adressait à Son Éminence le cardinal Maurice Roy qui rehaussait de sa présence cet événement auquel participaient, aussi, des personnalités de divers milieux.*

Une fois de plus, un Prince de l'Église apporte son témoignage d'appréciation à un organisme né des Caisses populaires Desjardins. Nous savons vos occupations multiples et tout déplacement qui ne tient pas immédiatement du ministère occasionne un surcroît de travail et de fatigues dont nous vous sommes redevables.

Éminence, l'œuvre du Commandeur Desjardins vous est bien familière puisque dans chacune des paroisses de votre archidiocèse opère une Caisse populaire. Pour vous, Notre-Dame de Lévis c'est une de vos belles paroisses ; pour nous, c'est le berceau des 1,300 Caisses populaires de la province, c'est le siège social de La Fédération, de La Société d'assurance des Caisses populaires, de L'Assurance-Vie Desjardins, de La Société de gestion d'Aubigny, de L'Association coopérative Desjardins et de L'Institut coopératif Desjardins. Tous ces organismes sont nés des Caisses populaires et elles en sont propriétaires ; ces organismes sont nés d'une même pensée chrétienne ; ils sont tous, comme les Caisses d'ailleurs, au service de l'individu et au service de la communauté québécoise.

La Société d'assurance des Caisses populaires, fondée en 1944, c'est la fille aînée de la grande famille écono-



mique que forme aujourd'hui le mouvement coopératif Desjardins. Éminence, vous faites donc grand honneur à notre Lévis, à toutes les Caisses et à tout le mouvement en venant bénir ce nouvel immeuble situé dans ce cadre splendide, à la place même d'une forteresse d'un autre siècle. La Société d'assurance ne joue-t-elle pas ce rôle de forteresse moderne, ne garantit-elle pas les épargnes des membres contre la malversation, contre le brigandage ?

Éminence, nous vous adressons l'expression de nos sentiments reconnaissants et émus pour le prestige que votre présence apporte à l'événement. Et la reconnaissance n'est pas un vain mot au sein d'un groupement de coopérateurs dont la principale contribution est le dévouement envers le prochain. C'est avec une réelle émotion que nous nous rappelons les origines et les débuts de nos Caisses populaires parce que nous y retrouvons la clairvoyance d'un bon curé, le dévouement d'un prêtre propagandiste et la générosité d'une fabrique qui a logé la plupart des premiers guichets. C'est l'œuvre de pionniers qui avaient foi en l'avenir. Ces efforts communs ont cimenté cet attachement des dirigeants envers leur Caisse populaire. Ce passé nous est cher car il traduit l'enthousiasme qui provenait de leur conviction profonde à répandre les principes d'une saine doctrine économique et sociale.

Nos Caisses, répétons-le, sont des écoles qui enseignent les éléments de l'économie familiale, qui vulgarisent la pratique de l'épargne et qui favorisent une saine utilisation du crédit. Partout, dans les Caisses, dans les Unions, à La Fédération, dans les autres organismes, l'éducation des dirigeants, des employés et des membres est à l'honneur.

Nous sommes fiers d'entendre vos paroles exaltant l'œuvre des Caisses et des organismes du mouvement coopératif Desjardins. Un groupe de dirigeants et d'employés de Caisses reçus le 5 octobre en audience papale à Saint-Pierre de Rome ont eu le plaisir d'entendre le Saint-Père prononcer ces paroles : « Je salue un groupe de dirigeants et d'employés des Caisses populaires Desjardins du Québec. Je suis reconnaissant pour le travail que ces Caisses accomplissent au sein de la population et je suis très heureux des services qu'elles rendent à leurs membres. J'accorde une bénédiction particulière à tous les membres des Caisses populaires. »

À l'issue de l'audience publique, deux représentants du groupe avaient l'insigne privilège d'être présentés à Sa Sainteté : mademoiselle Jeannette Doré, gérante depuis 25 ans de La Caisse populaire de Pont-Rouge, monsieur Georges Saint-Pierre, gérant depuis 27 ans de La Caisse populaire de Saint-Raymond de Montréal.

Privément, le Saint-Père leur répéta qu'il connaissait bien l'œuvre des Caisses populaires par le bien qu'elles rendaient à leurs membres. Ainsi, elles aident l'Église, conclut-il.

Inutile de dire la joie de tous et d'ajouter que tous rapportent de cette audience un souvenir impérissable.

Vous voyez, Éminence, les Caisses sont partout, elles et leurs descendantes ; elles étaient à Rome, elles étaient à Paris où au nom de toutes les Caisses, leur représentant offrait, à l'occasion d'une entrevue, deux passeports permanents pour l'Expo '67 au président de la République, le général Charles de Gaulle.

Les Caisses seront officiellement sur les terrains de l'Expo à 6 endroits différents pour recevoir les épargnes des employés et pour rendre au public en général des services bien déterminés.

Éminence, nos Caisses sont à la campagne, elles sont à la ville ; elles sont là pour promouvoir l'épargne non plus comme autrefois pour prévoir les « jours sombres » mais plutôt pour faire entrevoir des « lendemains meilleurs ». L'optimisme a supplanté le pessimisme et les Caisses tendent à créer un climat nouveau.

L'amélioration du niveau de vie se traduit par de nouvelles motivations chez l'épargnant qui, de plus en plus, épargne dans un but précis, étant sans cesse sollicité par des moyens modernes d'information et de publicité.

Éminence, nous avons conscience de l'évolution dans laquelle nous nageons, il nous faut éviter les vagues de fond et les récifs. Demandons à la Providence d'éclairer notre voie.

En terminant,

VOULOIR, C'EST POUVOIR !

Essayons, dit l'abeille

— et elle fabrique le miel avec du pollen.

Essayons, dit l'araignée

— et elle couvre de sa toile les palais et les donjons.

Essayons, dit la fourmi

— et elle transporte un grain de blé.

Essayons, dit la sauterelle — et elle traverse les mers.

Essayons, dit le polype — et il fait surgir des îles.

Essayons, dit le lierre

— et il monte au sommet des tours.

Essayons, dit la rose — et elle remplit l'air d'aromate.

C'est ainsi que la coopération doit se dire :

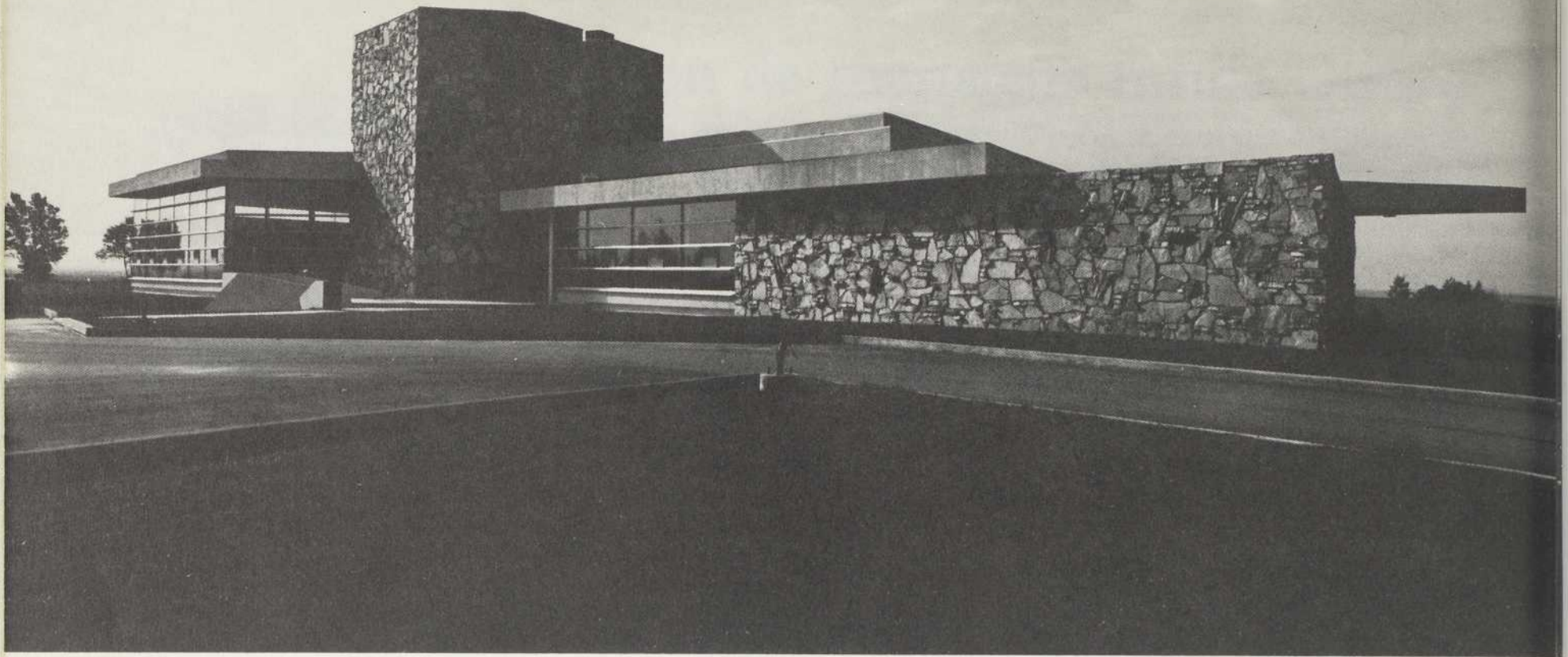
Essayons — et nous transformerons le monde de mensonge et d'exploitation en un monde de justice et de fraternité.

V. Th. TOTOMIANTZ (*Anthologie coopérative*)

(*Le Messager Raiffeisen*, sept. 1966.)

Éminence, nous vous disons encore une fois merci pour votre sollicitude à l'égard des dirigeants de nos organismes. Tous nous voulons. Pourrions-nous réaliser pleinement les buts que nous poursuivons ? Avec votre bénédiction et la grâce de Dieu, nous en avons le ferme espoir.

Permettez-moi, Éminence, au nom de tous, de vous remettre un passeport permanent pour l'Expo '67. <



La Société d'assurance des Caisses populaires inaugure son nouvel immeuble

FRANÇOIS ADAM

N. D. L. R. — La Société d'assurance des Caisses populaires vient d'emménager dans le nouvel immeuble qu'elle s'est fait construire sur les hauteurs de Lévis. Le 23 octobre, monsieur François Adam, son directeur général, adressait la parole à une assistance nombreuse et prestigieuse réunie pour l'inauguration officielle des lieux. Nous reproduisons le texte de son allocution.

L'occasion de vous parler de La Société d'assurance des Caisses populaires et de vous faire connaître très brièvement les diverses étapes qu'elle a franchies ne peut, vous en conviendrez, être mieux choisie qu'en ce jour. J'ai donc l'insigne honneur et l'agréable plaisir de vous entretenir durant quelques instants de ce sujet.

J'aurais aimé que l'honorable sénateur Cyrille Vailancourt vous fasse l'historique de notre Société. Malheureusement, il a dû, jeudi dernier, être hospitalisé et ne peut, en conséquence, être avec nous et il le regrette vivement, croyez-moi. Mais s'il l'avait été, il vous aurait probablement fait part que, soucieux de respecter l'idée et les principes émis par le fondateur

des Caisses populaires, le Commandeur Alphonse Desjardins, certains dirigeants de Caisses populaires, après avoir mis sur pied La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, fondèrent, en 1944, La Société d'assurance des Caisses populaires.

Une loi spéciale fut votée, permettant aux Caisses populaires de souscrire le capital nécessaire pour les opérations d'une société d'assurance.

Cette loi autorisait les Caisses populaires à souscrire ainsi jusqu'à 20% de leur avoir-propre. De cette façon, aucune Caisse ne pouvait être affectée dans ses opérations et tant et aussi longtemps que les Caisses

populaires conserveraient les capitaux qu'elles auraient investis, elles auraient droit à cinq représentants au conseil d'administration de notre Société, composé de quinze membres, les autres représentant les assurés.

Les Caisses populaires réalisèrent alors que le plus beau témoignage à rendre au fondateur des Caisses populaires, monsieur Alphonse Desjardins, c'était bien la création d'une société d'assurance. Homme éminemment prévoyant, monsieur Desjardins avait vu dans l'assurance un moyen efficace d'assurer la protection des gens des classes laborieuses et nul doute de bâtir une institution financière apte à rendre des services à la communauté et à nos institutions.

■

La Société d'assurance des Caisses populaires, qui s'adonne au commerce de l'assurance générale, émettait son premier contrat d'assurance incendie en avril 1945, et, dans la même année, elle émettait des contrats de garantie globale. Ces derniers pour prévoir à indemniser les Caisses populaires de toutes pertes d'argent ou valeurs à la suite de vols de toute nature.

Au terme de sa première année fiscale, elle avait souscrit un volume-primés de \$190,000. et son actif était de l'ordre de \$350,000. Elle comptait à ce moment un personnel de 17 employés.

Soucieuse d'accorder plus de services à ses assurés, elle offrait, en 1953, des contrats de responsabilité civile, patronale, personnelle, garantie de fidélité et vol, ce qui a contribué à accroître son volume-primés et son actif.

Fin 1955, après dix ans d'affaires, son volume total de primés s'établissait à \$1,757,000. tandis que son actif atteignait la somme de \$1 million $\frac{1}{4}$.

En 1961, malgré une « expérience » très peu profitable, mais toujours dans le but d'offrir à sa clientèle un meilleur service, elle émettait des contrats d'assurance-automobile. En 1965, pour le bénéfice des sociétaires des Caisses, La Société d'assurance des Caisses populaires s'engageait par des contrats contre le vol du contenu des coffrets de sûreté. Il va sans dire que nous projetons d'ajouter d'autres contrats d'assurance générale à la gamme de ceux que nous avons déjà.

Notre société d'assurance a connu, dans un temps relativement court, on doit l'admettre, un essor considérable. Son actif, de \$350,000. qu'il était à la fin de sa première année d'opération, 20 ans après, dépassait \$12,000,000. Son volume de primés, d'un montant de \$190,000. à la fin de 1945, atteignait la somme imposante de près de \$14,000,000. à la fin de 1965 et son personnel s'était accru à 280. Son capital et surplus, abstraction faite des réserves de diverses natures pour la sécurité de ses assurés, est aujourd'hui de \$2,600,000.

La Société d'assurance des Caisses populaires a toujours apporté une attention toute particulière à la pro-



Monsieur François Adam, le directeur général de La Société d'assurance des Caisses populaires.

tection des Caisses populaires quant aux vols de quelque nature que ce soit, non seulement en effectuant ses propres essais de pénétration sur les portes de chambres fortes et coffres-forts, ses examens de systèmes d'alarme et autres moyens de protection, mais en ayant son propre service de sécurité et prévention, service constitué d'employés hautement qualifiés pour les enquêtes sur les cambriolages, vols à main armée, faux et autres. Ces personnes qui, antérieurement, étaient au service de divers services policiers, possédaient déjà une grande expérience dans ce genre de travail avant de venir à La Société d'assurance des Caisses populaires. Ces huit enquêteurs, quant au travail de prévention, sont secondés par 122 gardiens armés. Nous sommes fiers, il va sans dire, de ce service, comme nous le sommes de notre Société.

Je m'en voudrais de ne pas vous dire qu'en plus de transiger des affaires d'assurances générales par l'intermédiaire de ses 1,200 représentants, La Société d'assurance des Caisses populaires qui doit, comme toute compagnie d'assurance générale d'ailleurs, céder une partie de ses affaires par voie de réassurance, dans le but de ne pas exposer sa situation financière, ce qui est un principe de base en assurance-incendie tout particulièrement qui requiert une bonne répartition de ses risques, exige de la plupart de ses réassureurs une part de leurs propres affaires. Cela nous vaut des affaires, par voie de réassurance, non seulement au Canada, mais également dans 8 pays européens : France, Angleterre, Belgique, Hollande, Danemark, Norvège, Suisse et Allemagne de l'Ouest.

Cela nous permet aussi d'accroître notre volume de primes nettes sans pour autant engager une responsabilité trop considérable sur des risques particuliers. Les affaires provenant de cette source, qui, jusqu'à ce jour, se sont avérées profitables, continueront, nous en sommes assurés, de se développer au bénéfice de notre Société.

■

L'essor que nous avons connu nous a placés dans l'obligation d'ériger cet édifice que nous inaugurons aujourd'hui. Édifice qui, à l'étonnement de nos vérificateurs et des inspecteurs du Département des assurances de la province de Québec, a été payé à même les revenus de l'année en cours. Nous n'avons donc pas puisé dans nos surplus, encore moins dans notre portefeuille de valeurs.

Plusieurs personnes sont responsables de la construction de notre édifice, mais je dois en premier lieu de signaler ceux qui ont contribué à nous faciliter les négociations pour l'achat du terrain où était construit l'ancien Fort n° 2 de Lévis, propriété du gouvernement fédéral.

Vous n'êtes pas sans ignorer que se porter acquéreurs

d'un terrain où était érigé un fort que l'on croyait historique, mais qui ne l'était pas, n'ayant jamais servi, n'était pas chose facile.

Après de longues négociations appuyées par les honorables sénateurs Cyrille Vaillancourt et Maurice Bourget, de même que par notre dévoué député fédéral, monsieur Raynald Guay, le ministère des Affaires du Grand-Nord (dont relevait cette transaction) consentait à nous céder, à fort bon compte, on doit l'admettre, ce terrain de 787,000 pieds carrés. Vous conviendrez que le site est magnifique.

Au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, je tiens à réitérer nos remerciements bien sincères de l'apport précieux accordé par les personnes précédemment mentionnées.

Nous avons confié la préparation des plans à un jeune et talentueux architecte, Jacques Racicot, qui, en plus d'avoir les connaissances techniques que requiert sa profession, possède un talent d'artiste. Cet immeuble, nous le voulions fonctionnel. C'est ce qu'il a réussi à faire mais il lui a donné en plus une structure qui, vous l'avez constaté, sort des cadres des bâtiments conventionnels. Il aurait souhaité, il va sans dire, que nous complétions ce projet en érigeant les deux étages superposés que vous avez vues sur la maquette, mais comme nous voulions procéder par étape, cette partie du projet a été remise à plus tard. Toutefois, même sans ces deux étages superposés, nous sommes fiers de cet édifice dans lequel vous êtes présentement.

Pour les plans de structure nous avons eu recours aux ingénieurs Hallé & Hallé. Quant aux plans de la mécanique, les ingénieurs Paquet & Dutil en sont les responsables. Ces professionnels ont montré beaucoup d'intérêt, non seulement dans la préparation des plans, mais également dans la surveillance des travaux.

Les travaux de construction ont été confiés aux entrepreneurs avantageusement connus de la Rive-Sud, L.-P. Gagnon, Ltée, dont monsieur Raoul Gagnon est le président, qui, avec le concours précieux de son ingénieur, monsieur Yvan Marquis, et de ses deux contremaîtres, messieurs Bégin et Couture, ont fort bien exécuté les travaux qui leur avaient été confiés malgré des conditions parfois difficiles puisqu'une bonne partie de ces travaux a été effectuée dans le cours de l'hiver.

Je ne voudrais pas prolonger plus qu'il ne le faut cet exposé et m'abstiendrai donc d'énumérer les noms de tous les sous-traitants ; vous en avez d'ailleurs la liste sur le feuillet que l'on vous a remis. Mais je dois toutefois mentionner l'aide précieuse que m'ont apportée les membres du comité de construction, messieurs Roger Paquet, Robert Durand, Henri Labrie, administrateurs de notre Société, de même que celle de l'un de mes adjoints, André Deschênes, qui m'ont merveilleusement secondé, tant durant la préparation des plans que durant la construction.



Intérieur. Les employés, dans ce bureau moderne, ne sont certes pas privés de la lumière du jour, ne manquent pas non plus d'espace...

À tous ces responsables que je viens de nommer, de même qu'aux autres qui, de près ou de loin, ont contribué à l'érection de cet édifice, je tiens à exprimer ma plus vive reconnaissance et mes remerciements les plus sincères tout en caressant l'espoir qu'ils ont déjà oublié mes sautes d'humeur occasionnelles, de même que mon impatience à voir les travaux progresser rapidement.

Vous pouvez toujours, mes chers amis, vous consoler puisque vous n'aurez pas à transiger avec moi avant plusieurs années à venir, ce qui vous permettra d'oublier les remarques parfois dures que j'ai formulées en certaines circonstances.

Bien chers amis, nous avons l'insigne honneur et le très grand privilège d'avoir avec nous Son Éminence le cardinal Maurice Roy qui a bien voulu rehausser de sa présence cette fête qui revêt pour nous un caractère important. Éminence, nous sommes très touchés que vous ayez consenti à répondre à notre invitation. Nous connaissons votre attachement au mouvement Desjardins et nous vous en sommes, croyez-moi, fort reconnaissants.

Éminence, pour attirer sur nous les grâces du Seigneur, je vous demanderais de bien vouloir bénir notre édifice et de nous adresser, après, quelques mots. ◀

Que penser de la réduction ou de l'abolition du droit d'entrée ?

ROSARIO TREMBLAY

La question de la réduction ou de l'abolition du droit d'entrée sur chaque part sociale, dans le but d'augmenter les souscriptions au capital social, est fréquemment soulevée. Que faut-il en penser ?

Les règles régissant la détermination de la valeur du droit d'entrée, son augmentation ou sa diminution, ont été brièvement rappelées dans un récent article de *La Revue Desjardins*.¹

Ces règles peuvent être résumées comme suit :

1° Le droit d'entrée est applicable à chacune des parts sociales souscrites et doit être versé à la réserve pour deux raisons :

a) pour constituer une réserve le plus rapidement possible après l'ouverture de la Caisse populaire et durant les premières années de son existence ;

b) pour augmenter cette réserve par la suite en proportion de son importance. On doit donc tenir compte de la partie du droit de propriété qu'acquerra un nouveau ou ancien membre en souscrivant une ou plusieurs parts sociales dans une Caisse populaire ayant des fonds propres appelés réserves.

Notons que les membres n'ont pas un droit de propriété sur les réserves ; elles appartiennent à la Caisse populaire comme corporation et elles ne peuvent être partagées, en totalité ou partie, entre les membres. Cependant, la Caisse populaire qui a de plus fortes réserves peut augmenter ses services aux membres principalement par un taux d'intérêt plus élevé sur l'épargne, un meilleur boni sur le capital, ou un taux d'intérêt plus favorable sur les prêts aux membres et parfois aussi par des ristournes.

Ces réserves bénéficient aux nouveaux souscripteurs de parts sociales. C'est pourquoi, selon l'économie coopérative qui est à base d'égalité de traitement pour tous, un

droit d'entrée doit être imposé sur chaque part sociale.

2° Le droit d'entrée doit toujours être minime tant que la Caisse populaire n'est pas en mesure d'accorder des taux avantageux à l'épargne, aux prêts et au capital social. Il est toujours fixé originalement à 10 cents par part sociale. La Fédération recommande de plus de maintenir le droit d'entrée à 10 cents pour chacune des dix premières parts. Ce droit d'entrée à 10 cents devrait au moins être maintenu sur la première part. Cette mesure permet de maintenir l'entrée libre à toute personne qualifiée, même lorsque la Caisse populaire a de puissantes réserves ; elle facilite l'adhésion à la Caisse populaire à tous, même aux personnes les plus pauvres.

3° Le droit d'entrée doit être augmenté proportionnellement à la capacité de la Caisse populaire de payer un taux de boni plus élevé que celui payé par des institutions concurrentes à des conditions similaires, par exemple : les gouvernements du Canada et du Québec pour les obligations d'épargne rachetables à demande et au pair, à un rendement de 5.382 à 5½%.

Nous allons maintenant essayer de répondre à la question posée. En d'autres termes, est-il recommandable et équitable de vendre des parts sociales à un prix de faveur, i. e. moyennant un droit d'entrée réduit ou sans droit d'entrée ?

Il ne s'agit pas ici de traiter de l'opportunité d'augmenter le capital social par rapport à l'épargne. Cette mesure est certes louable dans la plupart des cas. Plusieurs Caisses populaires sont parvenues à augmenter considérablement le pourcentage du capital social par rapport à l'épargne sans réduction du droit d'entrée. Mais quel motif équitable envers les premiers membres et ceux qui, par la suite, ont payé les droits d'entrée alors exigés pourrait-on invoquer pour réduire substantiellement ou abolir les droits d'entrée ?

La raison invoquée d'augmenter substantiellement le capital social semble insuffisante pour réduire ou abolir le droit d'entrée, ne serait-ce que pour une période limitée de temps. En effet, tous les premiers souscripteurs de parts sociales ont payé le 10 cents de droit d'entrée sur chaque part sociale souscrite. Les souscripteurs subséquents ont peut-être payé un droit d'entrée plus élevé. Ces droits d'entrée ont été versés à la réserve selon la loi des caisses d'épargne et de crédit. Admettre alors de nouveaux membres sans exiger de droits d'entrée ou permettre à des membres actuels de souscrire des parts additionnelles en payant un droit d'entrée réduit ou sans droit d'entrée semble donc injuste. *De quel droit peut-on permettre à ces nouveaux venus et à ces membres de bénéficier des avantages offerts par la Caisse populaire grâce à de fortes réserves accumulées péniblement depuis de nombreuses années par les anciens membres sans demander une compensation en retour ?*

Cette compensation s'appelle le droit d'entrée qui varie selon les circonstances. Tous les membres devant recevoir un traitement identique, comment peut-on, en toute justice, accorder ainsi un traitement de faveur à un nombre limité de membres ? Permettre ainsi la souscription de parts sociales moyennant un droit d'entrée réduit ou sans droit d'entrée peut diminuer beaucoup les avantages acquis sous le régime des droits d'entrée aux taux réguliers. La Caisse populaire qui doublerait ainsi son capital pourrait-elle maintenir son taux de boni au même niveau ? La Caisse populaire commettrait une injustice envers ceux de ses membres qui eux n'ont pas bénéficié de réduction. En chargeant les droits d'entrée habituels, versés à la réserve, la Caisse populaire se protège en augmentant ses fonds propres et sa capacité de maintenir le taux du boni à ce qu'il était. Seule une trop forte proportion de l'épargne placée

1. TREMBLAY, Rosario, « Parts sociales, dépôts à terme », *La Revue Desjardins*, novembre 1966, p. 183.

N.D.L.R. — Nous croyons utile de reproduire des extraits d'une communication récente de monsieur Louis Raminsky, le gouverneur de La Banque du Canada, au comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur le crédit à la consommation, extraits qui portent sur la politique monétaire.

La banque centrale est en mesure de contrôler les conditions de crédit, c'est-à-dire la facilité ou la difficulté avec laquelle on peut emprunter de l'argent et les taux auxquels on peut l'obtenir, et tout changement des conditions du crédit influe à son tour sur le montant des dépenses en biens et services. La Banque du Canada agit surtout indirectement, par l'intermédiaire du système bancaire. Chaque banque à charte est tenue de maintenir une réserve-encaisse sous forme de dépôt à La Banque du Canada et de billets de La Banque du Canada, à concurrence d'au moins 8% de son passif-dépôts. La loi sur La Banque du Canada confère à cette dernière le pouvoir de faire varier le niveau des réserves-encaisses, notamment en achetant ou en vendant des titres du gouvernement. Le montant des prêts et des place-

par les membres en capital social pourrait forcer la Caisse populaire à réduire le taux du boni. Tous les membres seraient alors sur un pied d'égalité puisque tous auraient payé des droits d'entrée identiques.

La réduction ou l'abolition des droits d'entrée sont parfois utilisées pour favoriser la vente de parts sociales et empêcher l'épargne de sortir de la Caisse populaire pour l'achat d'obligations d'épargne, une participation à un fond mutuel ou un dépôt à intérêt garanti (dépôt à terme). Ces motifs ne sont pas suffisants pour justifier, me semble-t-il, la réduction ou l'abolition des droits d'entrée. La fin ne justifie pas nécessairement les moyens. Il peut être intéressant de conserver le plus possible l'épargne à la Caisse populaire, mais *est-il équitable de le faire par un traitement de faveur envers une minorité de membres ayant de gros comptes?* Les autres membres qui ont payé des droits d'entrée au taux établi ne pourraient-ils pas croire à un passe-droit? <

La politique monétaire

LOUIS RAMINSKY

ments que peuvent effectuer les banques à charte dépend donc du montant des réserves-encaisses fournies par la banque centrale. Le taux d'expansion du système bancaire influence à son tour la situation des autres établissements financiers et les conditions auxquelles les crédits sont disponibles dans l'ensemble du système.

Les variations du coût et de la disponibilité du crédit influent sur les dépenses du secteur privé et donc sur l'ensemble de la demande et affectent ainsi le rythme de croissance de la production, le niveau de l'emploi et le comportement des prix. Les variations de la demande globale se répercutent naturellement sur les importations, tout comme sur les achats des biens et services à l'intérieur du pays. La conjoncture du crédit entre aussi en ligne de compte, lorsqu'il s'agit de décider s'il convient d'emprunter ou de placer des fonds à l'étranger. Il est même arrivé que des légères modifications des rendements sur le marché canadien par rapport à ceux des autres pays, surtout ceux des États-Unis, aient déclenché des mouvements de capitaux vers le Canada ou l'étranger. Dans certains cas, une évolution différente de la disponibilité du crédit au Canada et aux États-Unis peut être aussi importante qu'un changement de taux d'intérêt. Dans l'ensemble, dans une économie relativement ouverte comme la nôtre, faciliter le crédit a pour effet de faire affluer biens et services de l'étranger, mais de ralentir l'entrée de capitaux; restreindre le crédit produit les effets inverses. Il faut donc que la banque centrale tienne compte des répercussions de ses opérations tant sur la position financière externe que sur la demande globale.

Ceci m'amène à un deuxième facteur, celui des limites du recours à la politique monétaire. J'ai déjà signalé que toute divergence de la conjoncture du crédit au Canada et aux États-Unis, ou d'ailleurs, peut dé-

clencher dans un sens ou dans l'autre des mouvements de capitaux massifs et préjudiciables à la stabilité. Il existe d'ailleurs, sur le plan domestique même, des limites réelles au resserrement du crédit. En premier lieu, un resserrement du crédit ne se répercute pas de la même façon sur les divers emprunteurs ni sur les diverses régions, dont les problèmes économiques ne sont identiques. Les grandes sociétés emprunteuses semblent, règle générale, ressentir moins directement et moins rapidement que les petits emprunteurs les effets d'un resserrement du crédit; les grandes sociétés disposent en général d'importantes réserves liquides et elles ont plus facilement accès au marché des capitaux, lorsqu'il devient difficile d'emprunter aux banques. Certains emprunteurs peuvent plus facilement que d'autres s'adresser à l'étranger, soit par la voie des marchés financiers, soit en faisant appel à leur société-mère.

Les divers secteurs de l'économie ne réagissent pas tous de la même façon aux fluctuations du crédit. Vous savez par exemple que la construction domiciliaire est en général l'un des secteurs les plus atteints par les restrictions de crédit. Le recours excessif à la politique monétaire peut aussi entraîner, en plus de ces inégalités, une situation financière et entraver sur le marché des capitaux et celui du crédit les mouvements de fonds nécessaires à la production. Il faut que la banque centrale soit toujours consciente de ces facteurs d'ordre pratique. Et n'oublions pas non plus que toute politique économique ne produit ses effets sur l'économie qu'après un laps de temps considérable et qu'il est toujours difficile de prédire avec exactitude les développements économiques. À titre d'exemple, il eût été impossible de prédire toute l'ampleur de l'expansion économique actuelle en Amérique du Nord, à moins d'avoir prévu l'évolution de la guerre au Viêt Nam. <

Faillite d'un emprunteur sur hypothèque

LE CONSEILLER JURIDIQUE

QUESTION :

Quels sont les recours de la Caisse populaire dans le cas de faillite de l'emprunteur qui a contracté un emprunt sur la garantie d'une première hypothèque?

RÉPONSE :

Je tiens à vous confirmer qu'en cas de faillite d'un sociétaire qui a contracté un emprunt sur hypothèque, la Caisse populaire a deux recours qu'elle peut exercer à son choix.

Tout d'abord, elle peut demander la permission (facile à obtenir) de prendre des procédures contre son débiteur, obtenir jugement pour le montant dû, et saisir l'immeuble pour le faire vendre par le shérif.

Le montant de la poursuite est le montant dû en capital et intérêts et le contrat hypothécaire prévoit habituellement une indemnité de 15% en cas de faillite qui s'ajoute au capital et aux intérêts. Lors de la vente par le shérif, si les enchères couvrent le montant dû à la Caisse populaire, elle sera payée à même le produit de la vente par préférence à tous les autres créanciers ordinaires mais après les frais, taxes municipales et taxes scolaires.

Si au contraire les enchères ne donnent pas un montant suffisant pour payer complètement le jugement, la Caisse populaire conserve son recours pour la balance qui lui est due, recours qui est bon pour 30 ans. En cas de faillite, ce recours ordinairement n'est guère intéressant car les perspectives d'être payé sont bien diminuées.

À la place de cette poursuite, la Caisse populaire peut se prévaloir de la clause de dation en paiement. Ceci veut dire que la Caisse populaire peut demander que la propriété hypothéquée lui soit donnée en règlement de sa créance. Lorsqu'elle est devenu propriétaire, la Caisse populaire peut revendre, peut louer, peut conserver l'immeuble puisque cet immeuble est sa propriété. Si elle revend pour un prix plus élevé que la créance inscrite dans ses livres, c'est un profit qu'elle peut

conserver. Si au contraire la vente se fait à un prix moindre, c'est la perte définitive de la Caisse populaire puisqu'elle a accepté l'immeuble en règlement.

Si la Caisse populaire veut exercer ce recours, il faut que le Conseil d'administration le décide par résolution. Après la résolution, un avis de 60 jours est donné au débiteur, au syndic en cas de faillite, et au registrateur. Ce dernier est obligé par la loi d'avertir les autres créanciers qui ont des droits enregistrés contre l'immeuble.

Pendant les 60 jours, une quelconque des personnes qui sont créancières de l'emprunteur peut payer la Caisse populaire et se faire céder ses droits. Après les 60 jours, la Caisse populaire peut être déclarée propriétaire de l'immeuble volontairement par le débiteur ou par un jugement. C'est alors que la Caisse populaire devenue propriétaire peut agir comme elle l'entend.

Il est à noter que la Caisse populaire doit se prononcer le plus tôt possible si elle veut éviter que le syndic ne nomme un gardien pour prendre soin de l'immeuble, assure la bâtisse ou fasse d'autres dépenses comme celles relatives au chauffage, dépenses qui retomberont sur la Caisse populaire et qu'elle devra rembourser, dépenses qui ajouteront au montant dû à la Caisse populaire. Pour donner l'avis de 60 jours, il est nécessaire d'avoir le contrat hypothécaire, de savoir le montant dû en capital et intérêts, en assurances, en taxes municipales et scolaires, tout ceci pour qu'une personne qui entend payer la Caisse populaire sache la somme totale qu'elle devra offrir. Elle n'est pas tenue de payer l'indemnité additionnelle. S'il est remédié au défaut de l'emprunteur, les remboursements et autres obligations résultant du contrat reprennent leur cours normal jusqu'à parfait paiement. ◀

IDÉES DIRECTRICES VÉRITÉS QUI DEMEURENT

Vous ne pouvez susciter la prospérité en décourageant l'épargne.

Vous ne pouvez donner de la force aux faibles en affaiblissant ceux qui sont forts.

Vous ne pouvez promouvoir la cause des employés en nuisant à celle des employeurs.

Vous ne pouvez aider les pauvres en détruisant les riches.

Vous ne pouvez éviter les difficultés en dépensant plus que vous gagnez.

Vous ne pouvez prodiguer du caractère et du courage aux gens en leur enlevant leur initiative et leur indépendance.

Vous ne pouvez aider les gens de façon permanente en accomplissant pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire eux-mêmes.

Abraham Lincoln

RETOUR aux SOURCES

1



N.D.L.R. — Les temps changent, le monde évolue. On ne se promène plus en carriole. On est pressé. On se croit « moderne ». Et tout le reste. Il y a que les principes demeurent. Et il est bon, de temps en temps, de retourner aux sources pour s'y retremper un peu. Cela permet d'apprécier où l'on en est.

La Caisse populaire

L'École sociale populaire a réédité, en 1944, en une seule, les deux brochures (nos 7 et 12) publiées en 1912 par M. le Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires.

M. Desjardins avait intitulé son travail *La Caisse populaire*. Chacun, en lisant ce texte, pourra se rendre compte de l'idée maîtresse et fondamentale de notre fondateur, qui était le relèvement économique de la classe laborieuse, et plus spécialement des Canadiens français.

Lorsqu'en 1912, monsieur Desjardins écrivait ces brochures, 84 Caisses populaires seulement étaient établies au pays de Québec.

L'actif de ces Caisses dépassait à peine deux millions de dollars. L'actif de nos Caisses populaires dépasse aujourd'hui un milliard trois cent millions de dollars.

Cet argent est employé chez nous pour le bien-être des nôtres. Si, fidèles à cette maxime que charité bien ordonnée commence par soi-même, nous avons employé nos capitaux pour les nôtres au lieu de les employer pour les autres, combien nous serions devenus plus prospères encore. Mais rien ne sert de se plaindre du passé. Vivons du présent et organisons-nous pour demain. Ce qui est fait augure bien et les coopératives d'épargne et de crédit que sont nos Caisses populaires opéreront des merveilles chez nous.

Comme nous n'avons pas la finance, que les grandes fortunes sont plutôt clairsemées chez nous, il est nécessaire de réunir par la coopération toutes nos petites épargnes. Groupées ensemble elles peuvent devenir une puissance. Elles le sont déjà. Inutile de vouloir réunir toutes ces épargnes autrement que par le système coopératif !

Individuellement, nous ne pouvons pratiquement faire rien mais collectivement, c'est-à-dire en coopérant, nous pouvons constituer une puissance extraordinaire. Pour atteindre à cette puissance, il y a une condition à remplir : c'est que tous et chacun coopèrent non seulement en paroles, mais en actions. N'est-il pas dit quelque part dans l'Évangile que la foi sans les œuvres est une foi morte ? Il en est de même dans l'organisation coopérative. Rien ne sert de prêcher et de parler si on ne prend pas les moyens pour réaliser ce que l'on enseigne. Puis, pour réussir, il faut cesser nos divisions, « nos luttes fratricides », comme le disait le grand patriote Mercier. Abandonnons notre

mentalité individualiste et, partant, trop chicanière, et adoptons cette maxime que nous a prêchée en réalité et en action pendant vingt ans monsieur Desjardins : L'union pour la vie !

Oui, union pour la vie, union pour grandir, union pour rendre notre vie meilleure, union en pratiquant partout l'amour et la charité chrétienne. D'ailleurs, la coopération est la forme moderne de la charité chrétienne enseignée au monde par le Christ, il y a près de deux mille ans.

Ceux qui s'imaginent que la coopération d'épargne et de crédit est un organisme pour détruire le capitalisme sont dans l'erreur. Notre organisme n'est pas un organisme de destruction ; au contraire, c'est un organisme de construction et si nous détruisions le capitalisme, nous prendrions sa place et nous pourrions tomber dans ses défauts.

La coopération d'épargne et de crédit, plus que toute autre, développe l'initiative de chacun de nous et il n'y a pas de meilleur organisme pour combattre le socialisme ou le communisme que la coopération sous toutes ses formes, et surtout la coopération d'épargne et de crédit.

Que nos dirigeants, que tous et chacun aident sous toutes ses formes la coopération et tout spécialement la coopération d'épargne et de crédit par les Caisses populaires. En agissant ainsi, comme le disait monsieur Desjardins, nous aiderons le peuple dans sa lutte de chaque jour en lui faisant aimer davantage la religion et la patrie. — Cyrille VAILLANCOURT.

Un organisme précurseur : le mont-de-piété

L'observateur attentif des phénomènes économiques sait quel rôle prodigieux le crédit joue dans les activités productives et que, sans son concours, bien des entreprises heureuses seraient absolument paralysées et ne seraient même jamais conçues. Sans avoir une importance aussi considérable dans une sphère plus modeste, celle des humbles travailleurs, le crédit, ou le pouvoir d'emprunt pour des fins légitimes et avantageuses, n'en est pas moins nécessaire et bienfaisant. Cette nécessité se dégage de l'histoire la plus ancienne du moyen âge comme des faits modernes. La création des monts-de-piété qui, de l'Italie, se répandirent plus tard dans l'Europe centrale, est née de cette nécessité. Frappés des exigences de ce besoin d'emprunt et

des maux produits par les usuriers, seuls agents du crédit aux classes laborieuses, des religieux aidés par des personnes dévouées se mirent à l'œuvre et réussirent à organiser la charité sur ce nouveau terrain.

Le bienheureux Bernardin de Feltre, capucin, se distingua entre tous dans cette voie où se déploya avec efficacité son zèle ardent pour le bien des âmes et le soulagement matériel des travailleurs. Il restaura les monts-de-piété qui périclitaient, leur imprima une vigoureuse impulsion et son éloquence chaude et entraînant fit couler à pleins bords les flots de la charité catholique au profit de ces organismes populaires.

Avec le P. Ludovic de Besse, on peut croire que les monts-de-piété furent les précurseurs des institutions plus perfectionnées qui, aujourd'hui, couvrent l'Europe et envahissent le monde entier, tant leurs bienfaits sont irrésistibles et les besoins qu'elles satisfont sont pressants parfois, toujours existants, universels et de tous les temps.

Mais les monts-de-piété ainsi revivifiés pour un temps par le souffle puissant de Bernardin de Feltre, ne tardèrent pas de nouveau à manifester la faiblesse inhérente au régime même sur lequel ils reposaient.

Ayant pour unique ressource les fonds que leur procurait l'élan charitable des fidèles, ou la générosité de riches particuliers, ces organismes ne pouvaient donc pas, au début, compter sur une recette suffisante et continue pour alimenter les prêts requis par les postulants du crédit. Cette insuffisance força la direction à offrir une rémunération à ceux qui leur confiaient des fonds soit à titre temporaire, soit d'une manière permanente.

Cette mesure, que la nécessité imposait, dessine déjà les lignes rudimentaires de la banque ou caisse d'épargne que nous voyons fonctionner de nos jours. C'est ainsi que naissent et grandissent les organismes que les besoins créent suivant leur nature et leur développement, organismes qui subissent souvent des déviations dues à une connaissance incomplète des lois économiques, à des préjugés enracinés, ou à des préoccupations, saines en elles-mêmes, mais exagérées par les circonstances du milieu ou par des déceptions attribuables à des causes imparfaitement étudiées. Recourant à un remède qui, à la longue, doit produire des effets économiques plus regrettables dans leurs répercussions d'ensemble que le mal que l'on voulait guérir,

on néglige d'aller au fond des choses, on passe, insouciant, à côté du vrai système qui eût, du même coup, donné pleine satisfaction à un double besoin des classes laborieuses.

Nous aurons plus loin l'occasion de revenir sur ce point important lorsque nous parlerons du régime qui fut adopté dès la naissance du grand mouvement de l'épargne organisée qui se développa au cours du dernier siècle, remplaçant le traditionnel bas de laine.

Les monts-de-piété prirent un nouvel élan par l'adoption de la mesure que nous signalons plus haut, mais elle ne leur assura pas la stabilité qu'on en espérait, parce que le régime fécond de la petite épargne n'était guère connu alors et sa pratique presque nulle, les capitaux d'une certaine importance seuls pouvant profiter de cette sorte de placement. Or comme ces capitaux étaient alors sollicités par d'autres activités produites par le grand mouvement d'échanges internationaux qui naquit de l'amélioration des voies de transport maritimes, ils se détournèrent graduellement des monts-de-piété, laissant de nouveau ceux-ci sans autres ressources que celles de la charité tarées par l'indifférence. Aussi disparurent-ils les uns après les autres, ou se transformèrent-ils en simples bureaux de prêts à base purement industrielle, perdant toute trace du caractère élevé que la pensée chrétienne, qui les avait fait naître, leur avait imprimé, pour n'être plus qu'un moyen d'exploitation du prochain, véritable officine d'usure et de rapace spoliation du nécessaire, comme il y en a tant de nos jours.

Léon XIII et la Caisse populaire

En étudiant ces organismes d'un autre âge, on peut, à la lumière même de leur chute, mieux voir leurs défauts, tout en rendant un juste tribut de reconnaissance et d'hommages respectueux à la noble pensée qui fit agir leurs créateurs ou leurs rénovateurs. Et reprenant la même pensée, le devoir social autant que la conscience chrétienne nous convient à la réaliser d'une façon plus parfaite en utilisant les moyens que de nouvelles connaissances mettent à notre disposition. Mais qu'on ne s'y trompe pas — et nous aimons à le proclamer hautement —, le dévouement social, autre manifestation de la charité ou de l'amour du prochain, doit ici encore jouer un rôle considérable et séduisant pour les âmes généreuses.

De nos jours comme autrefois, en ces siècles reculés, les classes laborieuses éprouvent les mêmes besoins, sont victimes des mêmes procédés de l'égoïsme et de la rapacité humaine, intensifiés par le mécanisme moderne, d'où suit encore la nécessité de les protéger davantage par un ensemble d'organes efficaces basés sur un régime qui en assure cette fois la permanence et la fécondité. C'est du même coup répondre fidèlement au puissant appel de Léon XIII dans son immortelle encyclique *Rerum novarum*. Avec une pénétration merveilleuse et une justesse d'appréciation incomparable des maux engendrés par le gigantesque mécanisme économique moderne, celui qui a été surnommé le « Pape des ouvriers » n'a pas cru indigne de son suprême magistère de descendre de la définition infaillible des principes dirigeants de la société aux détails, en indiquant les moyens propres à assurer le bien-être matériel des classes populaires, si rudement atteintes par le jeu des intérêts égoïstes dont la puissance est multipliée par de savantes concentrations.

Léon XIII n'a-t-il pas recommandé à ces classes souffrantes de recourir à l'association pour se protéger et, non content d'un appel vague, d'une généralisation imprécise, il a pris même le soin de nommer quelles formes d'association elles devaient utiliser. C'est donc qu'elles avaient fait leurs preuves et méritaient une approbation aussi élevée.

Et parmi ces formes d'association l'illustre Pontife n'a pas manqué de mentionner celle qui favorise et répand, par son accès facile, le goût et la pratique de l'épargne qu'il loue, tout en offrant par le crédit un secours efficace aux travailleurs honnêtes qui veulent s'assurer la possession d'un foyer bien à eux, se soustraire à une odieuse exploitation par de fécondes initiatives, ou parer aux conséquences d'éventualités fâcheuses. En venant exposer ici cette forme d'association ainsi prônée par Léon XIII, nous croyons entrer dans les vues de ce grand pape et obéir à l'appel pressant qu'il a adressé à tous les fidèles de coopérer au relèvement des travailleurs.

L'association nécessaire

Le bien social s'opérera par des institutions sociales, car elles seules possèdent à un haut degré la force de permanence qui en perpétue les bienfaits. Et leur action sera d'autant plus heureuse si, avec

l'esprit de dévouement, d'abnégation, de noble charité chrétienne, on réussit à mettre à leur service l'intérêt personnel des individus, intérêt purifié, ennobli et grandi par une large pénétration de l'esprit de dévouement social qui n'est, après tout, qu'une des formes de cette même charité chrétienne mieux comprise. Reposant sur une base aussi solide, aussi féconde à la fois dans l'ordre moral que dans l'ordre purement matériel, l'organisme revêt un caractère de force rassurant et présente un aspect qui ne peut manquer de frapper les esprits sérieux. Autant que possible l'effort doit tendre à un résultat permanent afin que les acquisitions successives se consolident, se fortifient les unes les autres, évitant ainsi la faiblesse du provisoire qui énerve les énergies par sa perpétuelle nécessité de recommencements sans l'espoir d'un acquis définitif. Et pour réussir à atteindre un tel but, il importe aussi que le même organisme soit placé dans un cadre où il trouvera des éléments propres à suppléer à sa faiblesse initiale d'abord, et où il puisera ensuite la vitalité énergétique que lui fera surmonter facilement les obstacles et les défaillances mêmes inhérentes à toute œuvre humaine. Vivant dans une saine ambiance, évoluant dans un milieu résistant, grâce à sa vie propre et à ses traditions, il ne pourra manquer de se fortifier à ces contacts intimes qui, avec le temps, confondront pour ainsi dire son existence même avec celle de ce milieu. Peu à peu, autant par cette coexistence que par ses bienfaits propres, naîtra la conviction que l'organe des intérêts matériels complète l'autre d'un ordre plus élevé et, par une réaction toute naturelle et heureuse, attachera davantage les cœurs à ce dernier et le leur fera aimer avec une ardeur insoupçonnée.

Défauts graves des monts-de-piété

Ces grandes lignes définies et ces jalons conducteurs posés, examinons les données du problème à résoudre, les erreurs commises et les moyens qui sont à notre disposition pour le solutionner d'une façon complète et avantageuse.

Les monts-de-piété furent, comme nous l'avons vu, la première tentative d'organisation méthodique du crédit aux classes populaires. Le régime qu'ils adoptèrent reposait sur une base relativement étroite, puisque, d'un côté, la charité seule était

appelée à alimenter leur caisse, et que, de l'autre, les prêts ne pouvaient être consentis que sur le nantissement ou le dépôt en garantie d'objets dont la valeur devait assurer le remboursement des avances au cas où l'emprunteur serait incapable ou négligerait de reprendre son gage en payant l'emprunt. Cette insuffisance du service rendu, bien que notable déjà, devait entraîner d'autres privations, telles que l'absence des pièces mêmes de mobilier, de lingerie, de vêtements, toutes choses qui pouvaient servir de gages, mais de plus, la somme ainsi avancée ne dépassait guère le tiers de la valeur réelle de ces nantissements. On juge par là même de la perte subie au cas de vente du gage, parce que l'infortuné emprunteur était dans l'impossibilité de rembourser. Résultat net : appauvrissement accru et dénuement plus grand. Mais un pareil état de choses était, malgré tout, une amélioration énorme sur le régime des usuriers, dont on peut ainsi avoir une assez juste conception, comme le servage le fut vis-à-vis de l'esclavage, et le salariat par rapport au servage.

Un autre facteur de relèvement matériel était aussi négligé, celui de l'épargne méthodiquement stimulée par une organisation systématique. Il est indéniable que cette forme de la prévoyance atténue les maux de l'existence, toujours plus ou moins précaire, des classes laborieuses exposées aux accidents, à la maladie, au chômage et à une foule d'aléas qui ne se présentent pas avec la même acuité pour les autres classes. L'épargne pouvait donc — comme on l'a d'ailleurs constaté depuis — alléger ce lourd fardeau.

Le système presque idéal serait donc celui qui, tout en offrant un crédit plus large, moins onéreux, à la portée de tous, invitant en même temps d'une façon constante et efficace à pratiquer l'épargne, à songer aux mauvais jours pendant l'abondance, mettrait au service de ces mêmes classes les fonds accumulés par elles grâce à cette vertu de prévoyance.

Il devait, hélas ! s'écouler de longues années avant que l'on découvrit enfin les grandes lignes d'un tel régime.

(À suivre.)

Le clergé dans l'administration des premières Caisses populaires

YVES ROBY *

D'après des statistiques incomplètes que nous possédons, 126 curés occupent un poste dans le Conseil d'administration ou la gérance de 171 Caisses fondées de 1900 à 1920. Il faut ajouter à ce chiffre déjà impressionnant les noms de 12 vicaires qui se substituent à leur curé. Environ 80% des curés participent donc acti-

* ROBY, Yves, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires, 1854-1920*, chez Fides. En vente au Service de la papeterie de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, \$2.

vement à la bonne marche de la société. De plus, à compter de 1914, nous pouvons affirmer que si les curés ne sont pas dans le Conseil d'administration, ils siègent soit à la Commission de crédit, soit au Conseil de surveillance. Peut-être en était-il ainsi auparavant, mais le manque de données nous empêche de l'affirmer. On peut toutefois conclure que dans presque 100% des cas, le curé collabore directement au fonctionnement des Caisses.

LES CURÉS ET LES PROFESSIONNELS DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CAISSES POPULAIRES

Une analyse plus poussée des statistiques révèle des détails fort intéressants. De façon générale, de 1900 à 1910, les curés n'acceptent que les postes de président. Ils siègent à la tête du Conseil d'administration qui préside à la bonne marche des affaires et recommande à l'assemblée générale les mesures à prendre pour assurer la prospérité de la Caisse. Mais, à compter de 1910, les sociétaires leur confient surtout la gérance, qui requiert des qualifications que sans doute peu, à part eux, possèdent. Le gérant, en effet, a la garde des écritures, des fonds. Il fait le lien entre les sociétaires et les divers organismes de la société.

En 1911, 18 curés occupent une position-clef dans l'administration des 21 Caisses nouvellement fondées. <

Profession	Président	Vice-président	Secrétaire	Sec.-gérant	Gérant	Prés.-gérant
Curés.....	74		1	16	5	30
Notaires.....	1	5	3	23	1	1
Avocats.....		2		1		
Médecins.....	3	7	2	2	5	
Vicaires.....	6	2		3	1	



FEU MONSIEUR LUCIEN RÉMILLARD

L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins vient de perdre un apôtre dévoué en la personne de monsieur Lucien Rémillard qui, pendant de nombreuses années, fut le gérant de La Caisse centrale Desjardins de Montréal. Monsieur Rémillard est décédé à Montréal le 25 octobre

1966, et inhumé le 29 octobre.

Né à Saint-Barthélemy, comté de Berthier, le 19 mai 1896, il était le fils de monsieur Flavien Rémillard, cultivateur.

Il fit ses études à Saint-Barthélemy, puis au séminaire de Joliette où il obtint, en 1917, son baccalauréat avec grande distinction.

Ses études terminées, il débuta à la maison Joseph Élie, de Montréal, en 1917. De 1918 à 1954, il fut à l'emploi du Pacifique Canadien, et cette même année, soit 1954, il devint directeur-gérant de La Caisse centrale Desjardins de Montréal dont il était directeur depuis 1934.

Administrateur de La Caisse nationale d'Économie de Montréal, ancien marguillier de sa paroisse, Saint-Jean-de-la-Croix, gérant fondateur de La Caisse

populaire Saint-Jean-de-la-Croix, de 1938 à 1954, alors qu'il en devint le président jusqu'à sa mort.

Il fut membre actif et dirigeant de maintes œuvres et associations.

En mai 1966, il prenait sa retraite comme directeur général des Services économique et financier de L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, et il devenait vice-président de Bélanger, Inc., et membre de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Il était vice-président de La Société d'assurance des Caisses populaires, administrateur de La Sauvegarde et membre du Comité de coordination du mouvement Desjardins.

Le 25 novembre 1919, il épousait mademoiselle Aline Valois, de Vaudreuil. De cette alliance sont nés dix enfants. L'un de ses fils est mort pendant la guerre; il était mitrailleur dans l'aviation canadienne outre-Atlantique.

Monsieur Rémillard et nous même avons travaillé ensemble pendant nombre d'années. Il était dévoué au service des Caisses populaires. Aussi, est-ce avec un profond regret que nous avons appris sa disparition soudaine.

À madame Rémillard, à ses enfants et à ses proches, nous offrons nos biens sincères condoléances.

Cyrille Vaillancourt

*Les Canadiens d'autrefois : Essais*¹

Romancier ? Érudit ? Mémoialiste ? Honnête homme du XVII^e ou du XVIII^e siècle égaré en plein XX^e ? Simple anecdotier ou historien ? À lire Robert de Roquebrune, on hésite longtemps avant de pouvoir le classer dans l'une ou l'autre de ces catégories. Nul doute que les universitaires férus d'une stricte méthode scientifique et bardés de diplômes ronflants lui refuseront longtemps une niche dans leur panthéon bien gardé. Ils auront tort. Car cet homme de haute culture, qui perpétue chez nous la tradition d'écriture du charmant Aubert de Gaspé (*Les Anciens Canadiens* et *Les Canadiens d'autrefois*, les *Mémoires* de l'un et le *Testament de mon enfance*² de l'autre, cela se ressemble beaucoup, en effet) aura toujours pas mal de choses à leur apprendre, ne fût-ce qu'un peu de modestie et ce brin d'ironie qui tendent à disparaître des savants travaux de nos historiens d'aujourd'hui.

Dans ces deux volumes, modestement sous-titrés « essais », l'auteur a voulu tout simplement démontrer la vérité de cette affirmation, énoncée dans la préface à son tome I : « La petite nation canadienne d'autrefois, étonnamment cohérente et organisée, n'a pas été uniquement ce peuple de bûcherons et de laboureurs dont on nous a trop souvent présenté l'image sentimentale. Elle fut bien autre chose, en effet, car elle avait formé une société complète et créé une civilisation originale » (tome I, p. 10).

S'inspirant de documents peu ou mal exploités avant lui, qui lui sont devenus familiers grâce à son poste d'archiviste canadien à Paris pendant de longues années, Robert de Roquebrune évoque, dans ces deux volumes, toute une galerie de personnages plus ou moins célèbres de notre histoire, qui, sous sa plume, acquièrent un relief, une allure, un lustre insoupçonné. C'est que l'anecdotier vient ici au secours de l'historien. Les intrigues de cour, les querelles de famille, les aventures tragiques, galantes ou cocasses, tout cela confère à un Roberval, à un Champlain, à un Maisonneuve, à un LeMoynes, voire à un Jacques Bedout, héros canadien peu connu de la Révolution et de l'Empire, ainsi qu'à d'autres figures de second plan tout aussi pittoresques, un air de famille qui est bien de nous, à nous, et que nous aurions tort d'ignorer.

Nous aurions tort également, toujours selon l'auteur, d'écarter systématiquement de notre patrimoine cette « littérature inconnue » qui fut celle du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles. « Les Canadiens ont bien tort de ne pas oser faire dater leur littérature de ces œuvres inspirées par leur magnifique pays... Pourtant Jacques Cartier, Samuel de Champlain et le marquis de Montcalm, qui naquirent en France, appartiennent indéniablement à l'Histoire du Canada » (tome II, p. 9). Que dire des *Relations*, « ... œuvre de poésie intense, ... un des monuments de la littérature du Canada au XVII^e siècle » (*ibid.*, p. 12), des *Lettres* de Marie de l'Incarnation, « ... chefs-d'œuvre de prose ardente et fulgurante » (*ibid.*, p. 13) de l'*Histoire de Montréal* de Dollier de Casson, qui « ... écrivait comme un soldat » apparenté à Montluc ou à Bassompierre, tel que l'attes-

te ce passage relatant la façon assez hardie dont une Canadienne évita le scalp en saisissant son assaillant iroquois « par un endroit très sensible » (*ibid.*, p. 14). Enfin et surtout, ce livre de Pierre Boucher, qui, pourtant, « ... passa inaperçu en France où on n'avait pas la tête coloniale » (*ibid.*, p. 15). « Dans ces livres inspirés par le Canada d'autrefois, poursuit l'auteur, on retrouve les Canadiens du XVII^e et du XVIII^e siècles. La France a bien quelques droits sur cette littérature coloniale. Mais la richesse de la littérature française est telle que ces vieux ouvrages canadiens de jadis sont maintenant inconnus et ignorés. Ils appartiennent entièrement à ce pays qui s'est appelé la Nouvelle-France et qui est le Canada d'aujourd'hui » (*ibid.*, p. 22). Avis aux historiens de notre littérature !

Il serait trop long de faire ressortir comme il convient tout l'intérêt fascinant de ces deux recueils d'essais de Roquebrune. Arrêtons-nous, toutefois, avant de conclure, à quelques traits d'une ironie bien française, féroce parfois, mais jamais méchante, comme qualifiait celle de Saint-Simon, son plus récent commentateur, Gonzague Truc. Sur la façon dont nos ancêtres, de toutes les classes sociales, considéraient l'orthographe : « ... au temps jadis, il y avait au moins une égalité qui était celle de l'orthographe. Car les duchesses avaient exactement la même que les cuisinières » (*ibid.*, p. 35). François de la Motte d'Aulnoy, Canadien établi en France au XVIII^e siècle, accusé d'un crime de lèse-majesté, devient de ce fait candidat au billot et à la hache en place de Grève. « Menacé de perdre la tête, il ne perdit pas l'esprit » (*ibid.*, p. 57), enchaîne l'auteur. En effet, il se défendit si bien qu'il échappa au bourreau.

À travers toutes ces anecdotes ou « historiettes », que Taillemant des Réaux n'auraient pas désavouées, Robert de Roquebrune tisse une trame dont il ne semble jamais perdre le fil. C'est un peu chez lui une manière de marotte, si l'on veut. Pour lui, les seigneurs d'autrefois « ... représentaient une élite que les Canadiens français ont eu bien du mal à reconstituer, s'ils l'ont jamais reconstituée » (*ibid.*, p. 97). Certes, y a-t-il beaucoup de vrai dans cette affirmation. Mais, se sentant lié, à la fois par atavisme et par goût, à une classe sociale qui lui paraît, avec le recul du temps, auréolée d'une certaine poésie, il en explique mal, semble-t-il, la déchéance irrémédiable. Si, pour lui, elle disparaît juridiquement en 1854, et totalement en 1867, il ne semble pas voir ou vouloir admettre que c'est le fait d'avoir opté définitivement pour le vainqueur de 1760 qui fut la cause de sa perte, du moins en tant qu'élite de culture française. Mêlée au conquérant anglais « par les femmes », dirait volontiers le généalogiste Roquebrune (car il est beaucoup cela aussi), la classe seigneuriale ne pouvait éviter, à la longue, de s'angliciser et de se protestantiser. Les Anglo-Saxons d'après la Conquête normande ne firent pas autre chose. On n'en sort pas : c'est un fait d'histoire tout simplement humain. Chez une classe sociale structurée, les privilèges personnels passent toujours avant la solidarité ethnique ou culturelle.

Il reste que, si les explications sociologiques de l'auteur peuvent nous paraître un peu sommaires et sentimentales, — on ne peut s'empêcher d'évoquer ici encore une fois Saint-Simon, et aussi La Varende, auxquels il s'apparente incontestablement, — son œuvre est attachante et mérite qu'on s'y arrête.

(Dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*.)

1. ROQUEBRUNE, Robert de, *Les Canadiens d'autrefois : Essais*. Fides, Montréal et Paris. Tome I, 1962, 289 pages ; tome II, 1966, 187 pages.

2. Une suite à ce livre de souvenirs est annoncée chez Fides pour 1966, sous le titre, *Quartier Saint-Louis*, mais le livre n'est pas encore en librairie, semble-t-il.

Table des articles des volumes XXX, XXXI et XXXII

A	C	
Administration (Quels sont les devoirs du conseil d'— d'une Caisse populaire?) Paul-Émile Charron — 1965..... 58	Caisse (Des membres de la — populaire) Paul-Émile Charron — 1964..... 178	Caisse (Qu'est-ce qu'une — populaire?) Cyrille Vaillancourt — 1966..... 179 <small>L'honorable Vaillancourt traite des principes de base de la coopérative d'épargne et de crédit, traite aussi dans cet article, la question du capital social et des dépôts à terme.</small>
Affaires (L'homme d'— canadien-français d'aujourd'hui et de demain) Roland Côté — 1964..... 190	Caisse (Formalité à observer pour l'établissement d'une — populaire) Paul-Émile Charron — 1964..... 138	Capacité juridique de la femme mariée — Le Conseiller juridique — 1965..... 11
Agriculture (L'évolution de l'— et la coopération) Georges-E. Turcotte — 1966..... 56	Caisse (La — populaire face à l'ère dynamique de 1966) Irénée Bonnier — 1966..... 26	Capital (Des avantages à augmenter le — social) Cyrille Vaillancourt — 1965..... 43
Aménagement (Les conditions essentielles d'un — rationnel du territoire au Québec... I) Pierre-Yves Pépin — 1964..... 187	Caisses (Alphonse Desjardins et les — populaires) Cyrille Vaillancourt — 1965..... 23 <small>L'honorable Vaillancourt parle du livre d'Yves Roby sur monsieur Desjardins et ses Caisses populaires.</small>	Cautionnement par l'épouse — Le Conseiller juridique — 1966... 66
Aménagement (Les conditions essentielles d'un — rationnel du territoire au Québec... II) Pierre-Yves Pépin — 1965..... 6	Caisses (En 1965, les — populaires ont atteint de nouveaux sommets) 1966..... 60 <small>Texte qui fut diffusé à la presse.</small>	Charte (La grande — a 750 ans) J.-C. Holt — 1964..... 165
Amour (L'— de Dieu et du prochain) Lucien Dallaire — 1966... 140	Caisses (Grosses —, petites —, etc., etc.) Jean-Jacques LeFrançois — 1964..... 48 <small>Sans la Caisse populaire, il n'y a plus de mouvement Desjardins. Situation des organismes satellites vis-à-vis la Caisse populaire.</small>	Chasseurs (Héros, nos —) Jean-Jacques LeFrançois — 1964..... 147
Analyse (L'— financière) Rosario Tremblay — 1965..... 177	Caisse (La — populaire à l'heure de 1966) André Morin — 1966.... 137	Civilisation (Le désarroi de notre —) Gilles Boyer — 1964..... 168
Année (bonne et heureuse — et le Paradis à la fin de vos jours) Cyrille Vaillancourt — 1965..... 3	Caisse (La — populaire au Japon) Robert Vallée, p. m. é. — 1964.... 125	Commission (La — Bélanger) — 1966..... 65 <small>Texte reproduit du journal <i>Ensemble</i>, traitant des implications pour les coopératives des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité.</small>
Assemblée (De la convocation d'une — générale) Le Conseiller juridique — 1965..... 117	Caisse (La — populaire doit être partout présente) Émile Girardin — 1965..... 187 <small>Extrait du message du président de L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins à l'assemblée générale annuelle de L'Union et de La Caisse centrale de Montréal le 30 octobre 1965.</small>	Commission (Le rapport de la — Porter) Cyrille Vaillancourt — 1964..... 83, 103, 123, 143 <small>Certains points qui touchent les Caisses populaires.</small>
Assemblée (De l'— générale) Paul-Émile Charron — 1965..... 39	Caisse (La — populaire et la communauté québécoise) Irénée Bonnier — 1964..... 75	Commission (Les travaux de la — Bélanger reflètent les luttes de la société québécoise) Michel van Schendel — 1964..... 46
Assemblée (L'— annuelle de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins) Jean-Jacques LeFrançois — 1966..... 50	Caisse (La — populaire et la communauté québécoise en 1965) Le congrès — 1965..... 70	Communauté (L'évolution des cadres de la — québécoise, de la — québécoise elle-même, et la Caisse populaire à l'heure de 1964...) Jean-Jacques LeFrançois — 1964. 106
Assemblée (L'— conjointe) Rosario Tremblay — 1965..... 72	Caisse (La — populaire et le milieu urbain) Irénée Bonnier — 1965... 147	Compétence, discipline, solidarité, bien-être personnel et communautaire — Paul-Émile Charron — 1966..... 143 <small>Allocution au congrès régional de L'Union de Québec.</small>
Audience papale — 1966..... 203	Caisses (Le clergé dans l'administration des premières — populaires) Yves Roby — 1966..... 217	Comptabilité (Le manuel de —) Rosario Tremblay — 1964..... 175
Automatisation — Noël Pérusse — 1964..... 26	Caisse (Les 65 ans de La — populaire de Lévis) Jean-Jacques LeFrançois — 1965..... 196	Conduite (Notre ligne de — est-elle sage?) Cyrille Vaillancourt — 1966..... 47 <small>L'honorable Vaillancourt traite de la politique de prêt des Caisses populaires.</small>
Automatisation (Le monstre de l'— doit servir l'entreprise et non assujettir l'ouvrier) Louis-A. Belisle — 1964..... 27	Caisses (Quels sont les pouvoirs des — populaires?) Paul-Émile Charron — 1964..... 158	Congrès (Au —, des communications importantes) — 1965..... 95
	Caisse (Qu'est-ce que la — populaire? À qui appartient la — populaire? Pourquoi êtes-vous membres de la — populaire?) Jean-Jacques LeFrançois — 1966. 94 <small>Enquête auprès des membres.</small>	Congrès (Le —) 1965..... 99 <small>Annnonce du congrès de 1965.</small>
		Congrès (Le 9 ^e — des Caisses populaires) Cyrille Vaillancourt — 1965..... 83 <small>L'honorable Vaillancourt annonce la tenue du congrès.</small>
		Congrès (Le 9 ^e — des Caisses populaires Desjardins) Cyrille Vaillancourt — 1965..... 123 <small>L'honorable Vaillancourt commente le congrès de juin 1965.</small>

Congrès (Les — régionaux) J.-J. L. — 1966	202
Congrès. Octobre 1967. — Cyrille Vaillancourt — 1966	170
Annonce du congrès.	
Conseil (Le — d'administration) — 1966	46
Liste des membres du conseil d'administration de La Fédération pour l'année 1966.	
Contrôle interne — Rosario Tremblay — 1964	174
Coopératif (Le mouvement — dans le territoire-pilote) Yvon Daneau et Jacques Fortier — 1965	52
Coopération (Ce qu'est la —) Cyrille Vaillancourt — 1964	145
Coopération et paix — Cyrille Vaillancourt — 1964	183
Coopération (La — conquiert dans la paix) Paul-Émile Charron — 1964	7
Coopération (La — planche de salut) Cyrille Vaillancourt — 1964	43
Coopération (La —: solution aux problèmes des consommateurs) Carmelle Bérubé — 1966	191
Coopération (Le conseil de la — du Québec a tenu, le 17 mai, sa 27^e assemblée générale annuelle) — 1966	105
Coopération (Qu'est-ce que la —?) Paul-Émile Charron — 1965	179, 199
Coopération (Qu'est-ce que la —?) Paul-Émile Charron — 1966	23, 42, 86, 103, 130
Coopération (Socialisation et —) Fernand Dumont — 1965	25
Coopératives (Les — au Québec) André Morin — 1966	171
Coopératives (Les — ne jouissent pas d'un régime de faveur) Jean d'Autane — 1966	165
Crédit (Les conditions d'un bon —) Paul-Émile Charron — 1965	159
Crédit (Mémoire de La Fédération des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins au comité spécial mixte du sénat et de la Chambre des communes sur le — à la consommation au Canada) — 1965	15, 29, 55, 65, 105
Crédit (Quels sont les principes de base du — dans nos Caisses populaires?) Paul-Émile Charron — 1964	198

D

Décédé (Compte d'épargne d'un membre —) Le Conseiller juridique — 1965	89
Demain (Terrible — . . .) Jean-Jacques LeFrançois — 1964	28
Utiliser les loisirs pour se préparer au monde automatisé de demain.	

Démographie — 1964	6
Desjardins (Il y a 45 ans, décédait le commandeur Alphonse —) Cyrille Vaillancourt — 1965	162
L'honorable Vaillancourt rappelle aux lecteurs le temps de monsieur Desjardins.	
Desjardins (L'ancêtre européen d'Alphonse —) 1966	198
Desjardins (Le mouvement — . . . I) Cyrille Vaillancourt — 1965	163
L'honorable Vaillancourt entreprend, en une série d'articles, l'histoire du mouvement Desjardins. Parle ici des débuts. Unions régionales, La Fédération.	
Desjardins (Le mouvement — . . . II) Cyrille Vaillancourt — 1965	183
L'honorable Vaillancourt raconte les débuts difficiles de La Fédération.	
Desjardins (Le mouvement — . . . III) Cyrille Vaillancourt — 1966	3
L'honorable Vaillancourt traite de la fondation des Unions régionales.	
Desjardins (Le mouvement — . . . IV) Cyrille Vaillancourt — 1966	27
L'honorable Vaillancourt traite de la fondation de La Fédération.	
Desjardins (Le mouvement — . . . V) Cyrille Vaillancourt — 1966	71
L'honorable Vaillancourt traite des débuts de La Fédération.	
Desjardins (Le mouvement — . . . VI) Cyrille Vaillancourt — 1966	91
L'honorable Vaillancourt traite du rôle de La Fédération quant à la politique de liquidité et des placements.	
Desjardins (Le mouvement — . . . VII) Cyrille Vaillancourt — 1966	111
L'honorable Vaillancourt traite de la fondation de La Société d'assurance des Caisses populaires.	
Desjardins (Le mouvement — . . . VIII) Cyrille Vaillancourt — 1966	135
L'honorable Vaillancourt traite de l'évolution de La Société d'assurance des Caisses populaires.	
Desjardins (Le mouvement — . . . IX) Cyrille Vaillancourt — 1966	159
L'honorable Vaillancourt traite de la fondation de L'Assurance-Vie Desjardins.	
Dettes (L'amortissement des —) Le messenger Raiffeisen — 1964	66, 94
Dirigeants (Élection des — de La Fédération des Caisses populaires Desjardins) — 1964	124
Dirigeants (L'importance de — bien informés) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	134
Dirigeants (Un colloque des — de La Fédération et des Unions régionales) Irénée Bonnier — 1966	154, 162
Dix (Les — à l'unisson) Roger de Bellefeuille — 1964	8
Un programme d'éducation pour les dix Unions régionales.	

Dossier permanent — Rosario Tremblay — 1964	186
Le rapport annuel de l'inspection de chaque Caisse populaire est un document de base pour la Caisse populaire, l'Union régionale et La Fédération.	
Droit (Que penser de la réduction ou de l'abolition du — d'entrée?) Rosario Tremblay — 1966	210

E

École (Tous à l'— . . . L'Institut coopératif Desjardins) Cyrille Vaillancourt — 1965	143
L'honorable Vaillancourt incite les dirigeants des Caisses populaires à suivre les séances d'étude à L'Institut Desjardins.	
Économie (Pourquoi un conseiller en — familiale?) Irénée Bonnier — 1964	152
Économique (L'actualité —) 1964	10
Le revenu des familles non agricoles. — Les faillites commerciales. — La statistique du crédit. — Les Québécois sont « gros acheteurs » d'obligations d'épargne du Canada. — 1963 a été une année record pour notre industrie de la construction. — La Sécurité, compagnie d'assurances générales du Canada.	
Économique (L'actualité —) 1964	30
Le sucre : la production augmente . . . le prix augmente . . . — Le Québec offre sa clientèle à deux syndicats financiers. — La S.G.F. a investi \$17.9 millions dans sa première année. — La main-d'œuvre : emploi et chômage.	
Économique (L'actualité —) 1964	50
L'encours de L'Assurance-Vie Desjardins, au sommet de \$1,148,014,878.00. — Évolution de la population mondiale et prévisions. — Le nombre des stations de service appelé à diminuer. — Les timbres-primés coûtent cher.	
Économique (L'actualité —) 1964	68
Les financiers font leurs jeux. — Le problème des faillites devient aigu.	
Économique (L'actualité —) 1964	92
Un message inquiétant. — Le rapport Porter.	
Économique (L'actualité —) 1964	116
La fiducie.	
Économique (La masse des hommes considère notre ère d'abondance — avec un esprit d'antan) Roméo Maione — 1964	98
Économique (La situation — des Canadiens français) Rosario Tremblay — 1964	114
Économique (La situation — Québec, 1964) André Morin — 1965	90
Économique (La situation — Québec, 1965) André Morin — 1966	106
Économique (L'évolution — du Québec . . . 1950-1965) Marcel Daneau — 1965	166, 188
Économique (L'évolution — du Québec . . . 1950-1965) Marcel Daneau — 1966	18
Économiques (Les comportements — de la famille salariée du Québec) Cyrille Vaillancourt — 1965	63

Éducation et plein emploi — François Gauthier — 1964	149
Éducation (L'—, conscience des Caisses populaires) Irénée Bonnier — 1964	36
Éducation ou information? — Jean-Jacques LeFrançois — 1964	74
Éducation (Programme d'— et de formation) Cyrille Vaillancourt — 1964	3
Emprunt (Au sujet d'un — par l'époux) Le Conseiller juridique — 1965	89
Enquête (L'—) 1964	170
12, 32, 52, 70, 88, 110, 134, 154, Enquête des sociologues Tremblay et Fortin sur le comportement des familles salariées canadiennes-françaises.	
Épargne (Compte d'—) Le Conseiller juridique — 1965	139
Épargne (L'— et la J. O. C.) 1964	17
Épargne (Pourquoi le fondateur des Caisses populaires a tellement insisté sur l'—) Paul-Émile Charon — 1964	38
Érable (Les producteurs de sucre d'— de Québec : là où la coopération n'est pas seulement un mot) Jean-Jacques LeFrançois — 1965	66
Esquimaux (Les — sont des gens comme les autres) Nicole Blouin — 1964	133
Esquimaux (Nos frères, les —) Raymond Audet — 1964	130
Etchemin (Dans la vallée de l'— : tristesse et espoir) Laurent Caron — 1966	187
Exploiteurs (Des sauveurs ou des —?) Paul-Henri Lavoie — 1965	36

F

Fabriques (La nouvelle loi des —) Le Conseiller juridique — 1966	82
Faillite d'un emprunteur sur hypothèque — Le Conseiller juridique — 1966	212
Famille (L'éclatement des cadres de la —) Jean-Jacques LeFrançois — 1964	16
Fédération (Une — constituée de 10 Unions régionales) André Morin — 1966	77
Femmes (La participation des — au développement du Québec) Philippe Garigue — 1965	136
Financier (Le climat actuel du monde — canadien. Changements importants prévus au système) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	128

Financière (La revue de l'année —) Valbert Dugas — 1966	9
Financière (Revue de l'année —) Valbert Dugas — 1965	8
Fonctions (De la gratuité des —) Le Conseiller juridique — 1965	117
Fonctions (De l'éligibilité aux — de la Caisse populaire) Le Conseiller juridique — 1965	73
Fonctions des commissaires de crédit — Le Conseiller juridique — 1965	78
Formation (À propos du calendrier des stages de —) Ovide Hubert — 1966	173
Formation (Culture générale et — économique) Yves Malecot — 1965	77
Formation (Les stages de — du Service de l'éducation) Ovide Hubert — 1966	144
Calendrier.	

G

Gens (Les petites —) Jean-Jacques LeFrançois — 1964	77
La pauvreté de nos gens, leur hésitation à se lancer dans de grandes affaires. L'origine de la fortune des Price au Saguenay.	
Gérante (Une femme mariée peut-elle être — d'une Caisse populaire?) Le Conseiller juridique — 1966	93
Gérants (Des stages de formation pour les — de Caisses) Ovide Hubert — 1966	84
Gérants (Les réunions d'étude des —) Irénée Bonnier — 1966	54
Gérants (Les stages de formation des — de Caisses populaires) Ovide Hubert — 1966	104
Grey (Lord —, vice-roi du Canada, à La Caisse populaire de Lévis) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	138

H

Habitation (Une étude de l'— domiciliaire) Paul Sauriol — 1966	146
Hiver (L'approche de l'—) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	178

I

Îles-de-la-Madeleine (Voyage aux —) Jean-Jacques LeFrançois — 1965	128, 150, 170, 190
Îles-de-la-Madeleine (Voyage aux —) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	12
Immeubles (Des — locatifs à cinq étages) W. Frederiksen — 1965	113

Impressions — Jean-Yves Lévesque — 1964	45
Un gérant de Caisse populaire donne ses impressions sur un séjour à L'Institut coopératif Desjardins.	
Inflation (L'—) André Morin — 1966	172
Information (Importance de l'—) Gilles Tittley — 1964	148
Information (Le programme d'— de La Fédération — an 1965) Jean-Jacques LeFrançois — 1964	164
Information (Programme d'—) Jean-Jacques LeFrançois — 1964	85
Inspection des Caisses populaires — Rosario Tremblay — 1965	4
Intérêt (Lequel est préférable? Augmenter le taux d'— sur l'épargne, ou rendre service à un plus grand nombre de gens) Cyrille Vaillancourt — 1964	23

L

Langue (Mieux dire) Bulletin de l'Office de la langue française — 1966	131
Liquidité et obligations — Rosario Tremblay — 1965	114
Liquidité (La —) Rosario Tremblay — 1965	92
Lire (Prenez le temps de —) Bertrand Lombard — 1965	19
<i>Parlez-vous français?</i>	
Lire (Prenez le temps de —) Émile Bégin — 1966	87
<i>Pentées pour vivre.</i>	
Lire (Prenez le temps de —) Émile Bégin — 1966	155
<i>Livres et auteurs canadiens, 1965.</i>	
Lire (Prenez le temps de —) Émile Bégin — 1966	195
<i>La vie après 50 ans.</i>	
Lire (Prenez le temps de —) Jacques Gouin — 1966	218
<i>Les Canadiens d'autrefois: Essais.</i>	
Loi (Certaines dispositions de la nouvelle — des Caisses d'épargne et de crédit) Paul-Émile Charon — 1964	118
Loi (De la — du dépôt volontaire des traitements, salaires ou gages . . . ancienne loi Lacombe) M ^e Charles Cimon — 1966	166
Lois du moindre effort, de contrainte mutuelle organique, de l'intellectualisation de l'effort — Georges Valois — 1966	124
Loi pour protéger les emprunteurs contre certains abus et les prêteurs contre certains privilèges — Le Conseiller juridique — 1966	169
Loisir (L'apprentissage du —) Georges Friedman — 1964	127

M

Manifestation (Une — d'amitié) 1964..... 19
À Lucien Rémillard.

Marché (Le — monétaire à court terme) Valbert Dugas — 1965.. 96

Milieu (Les Caisses populaires et le — québécois) Odilon Arteau — 1966..... 164

Milieu (Une analyse d'un rapport d'enquête sur le — québécois) Irénée Bonnier — 1966..... 115, 148
Rapport de l'enquête sociologique préparatoire au 9^e congrès.

Mineur (Dépôt d'épargne et succession de —) Le Conseiller juridique — 1966..... 110

Mineur (Prêts consentis à un — ou à une femme mariée) Le Conseiller juridique — 1966..... 186

Monétaire (La politique —) Louis Raminsky — 1966..... 211

Monétaire (Le marché — à court terme) Valbert Dugas — 1965.. 46

Mot (Le — juste) Jean-Marc Léger — 1964..... 167
Considérations sur le ridicule de certaines expressions populaires.

Mot (Le — juste) 1964..... 59
Employé civil. Switch-board.

Mot (Le — juste) 1964..... 79
Officier.

Mot (Le — juste) 1964..... 99
L'épidémie des « places » qui n'en sont pas...

N

Nordiques (Dans les zones — de la province, un retard de 15 années à rattrapper) Marc-Henri Côté — 1964..... 132

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1964..... 126
Sur l'actualité.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1964..... 146
Désertion des campagnes. — Le cultivateur et l'instruction. — Les familles canadiennes. — C'est curieux, l'argent... — Le revenu des particuliers. — Le beurre. — Conférencier. — Timbres. — Faux. — Apathie.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1964..... 166
Les prêts de l'actif. — Crédit. — Caisses populaires, *Credit Unions*, Caisses d'économie. — Automobiles. — Prêts. — Financement de l'enseignement. — Feu Walter B. Francis. — Prêts hypothécaires.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1964..... 185
Dette directe et indirecte des provinces (1962). — Statistiques mondiales. — Ce qu'est une Caisse populaire. — Fabrication d'automobiles en Europe. — Frais d'emballage. — Les achats à tempérament en Allemagne. — Prêts des Caisses populaires.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 14
Population du Canada. — Crédit trop facile. — Le crédit. — Statistique financière des gouvernements provinciaux. — Formation de La Fédération des Caisses populaires Desjardins. — Économisez, aujourd'hui, voyagez demain. — Chèques sans provisions suffisantes.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 37
Ce qu'on peut faire avec les statistiques. — Dividendes payés au cours de l'année 1964. — Timbres-primés.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 45
La langue maternelle et la langue officielle. — Importations et exportations.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 47
Les ventes dans les grands magasins. — Indices de la valeur de la monnaie (1953-1963).

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 62
Découverte d'une tribu d'aborigènes au cœur de l'Australie. — Les Esquimaux viennent étudier l'organisation d'une Caisse populaire. — Le citoyen canadien emprunte-t-il trop?

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 69
Caisse populaire du service civil à Ottawa. — Caisses populaires, *Credit Unions* et Caisses d'économie au Canada. — On fume moins de cigarettes.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 82
Dette nette per capita. — Devant la commission royale d'enquête sur le crédit à la consommation. — Dépôts oubliés. — Situation économique.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 102
L'agriculture dans l'économie canadienne. — Productivité accrue. — Production future.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 116
L'alimentation. — L'habitation depuis 20 ans.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 135
Signe des temps? — C'est payant. — Paris aux courses. — Taux d'intérêt sur achats d'automobiles. — Revenu des particuliers. — Prêts. — Nomination d'un comité de législation coopérative. — Les affaires. — Le christianisme vit en Russie.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 149
La pollution de l'air. — Les familles au Canada. — Les coopératives devant la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. — Les placements. — Notre terre... — Les prêts. — Les Caisses populaires et les *Credit Unions* à travers le monde. — L'épargne. — La hausse du coût de la vie.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 178
Les accidents mortels de la route au Canada. — La population du Canada. — Les faillites au Canada en 1964. — La vente des boissons alcooliques. — Les étudiants dans les universités.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1965..... 198
L'hôtellerie au Canada en 1963. — Les dépôts d'épargne... — Le prix de la nourriture. — Les prêts consentis par les Caisses populaires. — Les coopérateurs. — Le Congrès international du Crédit populaire à Montréal et à Lévis en 1967.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1966..... 36
Tests scolaires.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1966..... 93
Un signe de prospérité... ou d'extravagance? — L'utilité des coopératives. — Le cas de l'*Atlantic Acceptance Corporation*. — Les populations urbaines.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1966..... 129
Le mari idéal. — Nombre de Caisses populaires et de *Credit Unions* dans le monde.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1966..... 154
Le *Financial Post* et les Caisses populaires.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1966..... 165
Caisses populaires et *Credit Unions*.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1966..... 171
Où va l'argent.

Notes et commentaires — Cyrille Vaillancourt — 1966..... 194
Inflation et restriction du crédit.

Novembre (Pour —) Anonyme — 1966..... 181
Poème.

O

Obligations — Rosario Tremblay — 1965..... 145

Obligations (Émission des —) La Société de fiducie du Québec — 1965..... 10

Obligations (Le marché des —) La Société de fiducie du Québec — 1964..... 34

Opinion (L'— des autres) 1964... 15, 29, 56, 96
Revue de la presse. — Sujets d'actualité.

Opinion (L'— des autres) 1964... 65
André Laurendeau décrit l'horreur d'une civilisation avant tout commerciale.

Opinion (L'— des autres) André Laurendeau — 1964..... 113
L'impatience de nos élites qui se sentent moins suivies qu'elles ne le voudraient.

P

Paix sur la terre... — 1964..... 194
Dépenses militaires dans le monde : 120 milliards par an.

Parts sociales... Dépôts à terme — Rosario Tremblay — 1966..... 182

Pauvres (Sortir les — de leur misère) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	30
Établissement de gens pauvres. Là où une Caisse populaire joue son rôle.	
Photostats (Usage des —) Le Conseiller juridique — 1964	105
Placements (Des —) Paul-Émile Charron — 1965	118
Povungnituk (La société coopérative et la Caisse populaire de —) Raymond Audet — 1965	108
Président (Le message du — de La Fédération aux délégués à la 34 ^e assemblée annuelle) Émile Girardin — 1966	52
Prêts aux corporations — Rosario Tremblay — 1965	157
Prêt (Le comportement de la politique de —) André Morin — 1964	47
Prêt (Les Caisses populaires ont une politique populaire de —) 1966	67
Texte diffusé à la presse.	
Prêt (La politique de — de 68 Caisses populaires) André Morin — 1966	6, 35
Prêt (La politique de — des Caisses populaires affiliées à L'Union régionale des Trois-Rivières) André Morin — 1966	125
Prêts (Quels sont les buts que veulent atteindre les Caisses populaires par leur façon de faire leurs — et de se les faire rembourser?) Paul-Émile Charron — 1966	175
Prière au Sacré-Cœur — Alphonse Desjardins — 1966	120
Principes (Revenons aux — fondamentaux) Cyrille Vaillancourt — 1965	103
L'honorable Vaillancourt fait un retour aux sources et cite Alphonse Desjardins.	
Publicité (Pour ou contre la —) 1964	86

Q

Québec (Congrès des Caisses populaires de L'Union régionale de —) Jean-Paul Langlois — 1966	139
Québec (L'honorable Cyrille Vaillancourt s'adresse aux délégués au Congrès régional des Caisses populaires affiliées à L'Union de —) 1966	122
Québec (Message de l'honorable Cyrille Vaillancourt aux délégués à la 42 ^e assemblée générale annuelle de L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de —, tenu à Lévis, le 29 juin 1965) 1965	126

Quittances (Autorisation et signature des —, cessions de priorité, mainlevées) Le Conseiller juridique — 1965	178
--	-----

R

Régistres (Des —) Paul-Émile Charron — 1965	98
De l'adoption du nouveau règlement de régie interne.	
Religion (La — dans l'éducation et dans notre société) Le cardinal Maurice Roy — 1965	50
Rémillard (Feu monsieur Lucien —) Cyrille Vaillancourt — 1966	217
Responsables (Qui sont les premiers — de la Caisse populaire, les administrateurs ou les membres?) Paul-Émile Charron — 1964	58
Révolution (La foule solitaire ou une nouvelle — dans l'histoire humaine) Joffre Dumazedier — 1965	32
Revue (La — <i>Ma Caisse populaire</i>) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	90
Texte pour promouvoir cette revue.	
Route (Le désordre de la —) Claude Gareau — 1966	174

S

S. A. C. P. (Allocution de monsieur Émile Girardin à l'occasion de l'inauguration et de la bénédiction de l'édifice de La Société d'assurance des Caisses populaires) 1966	204
S. A. C. P. (La Société d'assurance des Caisses populaires inaugure son nouvel immeuble) François Adam — 1966	206
Seigneur (Un souper chez un grand — canadien au XVIII ^e siècle) Philippe Aubert de Gaspé — 1965	182
Sénat (Au —, l'honorable Cyrille Vaillancourt parle de l'effondrement du caractère moral de la jeunesse et du problème de la faim dans le monde) 1966	100
Signature (De la — des documents) Paul-Émile Charron — 1965	98
Qui désigne les personnes pouvant signer au nom de la Caisse populaire?	
Sincérité, intégrité — Cyrille Vaillancourt — 1964	63
Façon de procéder de la Caisse populaire en matière de prêts. Il faut être sincère et ne pas tenter de faire croire aux membres des choses inexistantes.	
Signature sociale — Le Conseiller juridique — 1965	139
Sources (Retour aux — I) Alphonse Desjardins — 1966	213
Souvenirs — Jean-Jacques LeFrançois — 1964	5

Statistiques (Quelques — de 1965) André Morin — 1966	59
Succession (Le règlement préliminaire d'une —) 1965	48
Succession (Les droits de —) La Société de fiducie du Québec — 1964	128
Surveillance (Le conseil de —) Le Conseiller juridique — 1966	141
Surveillance (Les devoirs du conseil de —) Paul-Émile Charron — 1964	78

T

Taxe (De la — d'affaires) Le Conseiller juridique — 1965	197
Témoignage — 1965	119
Une lettre du curé de la paroisse Sainte-Anne, de Port-au-Prince, Haïti.	
Témoignages — 1966	70
Diverses lettres d'appréciation de <i>La Revue Desjardins</i> .	
Territoire (Opérations des Caisses populaires limitées à un —) Paul-Émile Charron — 1964	18
Testament (Le —) La Société de fiducie du Québec — 1964	196
Tests (Les — de personnalité et leurs limitations) Gérard Parizeau — 1964	153
Travail (La Caisse populaire dans le milieu du —) Jean-Jacques LeFrançois — 1966	74
Club d'épargne de La Caisse populaire Saint-Frédéric (Drummondville) à la <i>Canadian Celanese Company</i> .	
Turmel (Feu Joseph —) Cyrille Vaillancourt — 1964	157
Turmel (Monsieur l'abbé Émile — n'est plus) Cyrille Vaillancourt — 1966	199

U

Union (L'— fait la force et la discipline fait l'—) Cyrille Vaillancourt — 1964	163
Urbanisation (L'— et la nouvelle société québécoise) Yves Martin — 1966	38, 62
Urbanisation (Le processus de l'— de la communauté québécoise) Jean-Jacques LeFrançois — 1965	84

V

Valeurs (Les — mobilières au Canada) La Société de fiducie du Québec — 1964	176
Vieux (Dans le bon — temps) 1965	198
Remarque sur les mœurs du vieux temps.	
Ville (Les maladies de la —) Cardinal Cicognani — 1966	80
Extrait d'une communication à la 52 ^e session des semaines sociales de France.	
Villes (L'homme et ses —) Odilon Arteau — 1966	83



À
la manière
des ancêtres:
« Bonne et heureuse
année,
et le Paradis à
la fin de vos
jours! »

